

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Un Cantal
ATTRACTIF

Un Cantal
CONNECTE
& OUVERT

Un Cantal
AU COEUR DES
SOLIDARITES

Un Cantal
INNOVANT

Un Cantal
RESPONSABLE

29
septembre
2023



Conseil départemental du Cantal
Réunion de l'Assemblée départementale

ORDRE DU JOUR
Conseil départemental du 29 septembre 2023

N° Rapport	Titre
	ADOPTION DU PV DE LA SESSION DU 23 JUIN 2023
	CANTAL ATTRACTIF
1	CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ ET LE DÉPARTEMENT DU CANTAL - ELABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR PROSPECTIF DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, TOURISTIQUES, CULTURELS ET DE LOISIRS « LE LIORAN 2050 »
2	DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS EN FAVEUR DE L'HÉBERGEMENT ET DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE
3	APPEL À PROJETS DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE INTERNATIONALE DES COLLÈGES PUBLICS - ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
4	CHÉQUIER PASSCANTAL - NOUVEAU DISPOSITIF 2024-2028
5	BOURSES DÉPARTEMENTALES - ÉVOLUTION DU DISPOSITIF
6	STATION DU LIORAN - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES REMONTÉES MÉCANIQUES - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE POUR LA SAISON 2021-2022
7	STATION DU LIORAN - TARIFS DES REMONTÉES MÉCANIQUES POUR LA SAISON 2023-2024
	CANTAL CONNECTE ET OUVERT
8	RAPPORT ANNUEL 2022 DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ POUR LA RD 120
9	RAPPORT ANNUEL 2022 DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ POUR LA RD 926
10	AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION DE LA LIGNE AÉRIENNE AURILLAC-PARIS ORLY SUR LA PÉRIODE 2019-2023
11	CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT DU DÉFICIT D'EXPLOITATION DE LA LIGNE AÉRIENNE AURILLAC-PARIS SUR LA PÉRIODE 2023-2027
	CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITES
12	AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL SUR LE PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DE SANTÉ ET LE PROGRAMME RÉGIONAL D'ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS DES PERSONNES DÉMUNIES 2023-2028 PORTÉS PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
13	AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DE LA POUPONNIÈRE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
14	CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SOLINUM POUR LA CONSOLIDATION D'UN OUTIL NUMÉRIQUE POUR L'ACTION SOCIALE DANS LE CANTAL
15	SUBVENTION ANNUELLE PORTANT SUR UN SOUTIEN AUX ÉPICERIES SOLIDAIRES D'AURILLAC ET DE SAINT-FLOUR
16	FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2022-2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 - OPÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES
17	PROGRAMMATION 2023 DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

	CANTAL INNOVANT
18	DÉSIGNATION D'UN ÉLU AU RÉSEAU « BÂTIR L'EUROPE AVEC LES ÉLUS LOCAUX »
19	APPEL À PROJETS – « CITOYENS EUROPÉENS - ELECTIONS EUROPÉENNES 2024 »
	CANTAL RESPONSABLE
20	MODIFICATION DES STATUTS D'EPIDOR
21	MODIFICATION STATUTAIRE - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT
	ADMINISTRATION GENERALE
22	DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS 2024
23	RESTRUCTURATION DU COLLÈGE JULES FERRY À AURILLAC - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022 DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF
24	COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DES DÉCISIONS PRISES PAR SON PRÉSIDENT DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS FORMALISÉS ET DES MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE
25	COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES À SON PRÉSIDENT
26	ADHÉSION DU DÉPARTEMENT DU CANTAL À L'ASSOCIATION DES DÉVELOPPEURS ET DES UTILISATEURS DE LOGICIELS LIBRES POUR LES ADMINISTRATIONS ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (ADULLACT)
27	CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE UNIFIÉ SYNDICAT MIXTE CANTAL ATTRACTIVITÉ - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
28	MANDATS SPÉCIAUX
29	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DU SDIS AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DU CANTAL
30	PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - APPRENTISSAGE
31	PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - TABLEAU DES EMPLOIS
32	RÉPARTITION DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DES TAXES ADDITIONNELLES AUX DROITS D'ENREGISTREMENT 2023 POUR LA GESTION 2022
33	RÉPARTITION DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2023



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 29 septembre 2023

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois, le 29 septembre à 9 heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 4 septembre 2023, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Gilles COMBELLE

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Le quorum est atteint.

Allocution d'ouverture de Monsieur le Président

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Chers collègues, je vous propose de bien vouloir prendre place. Simplement, avant de débiter cette réunion, vous rappeler quand même que nous sommes en direct sur Couleur Cantal, alors, pour que les gens puissent vous entendre, il est important que vous puissiez allumer votre micro lorsque vous prenez la parole, et dès que celle-ci est terminée, de l'éteindre, sinon, ils pourront entendre vos commentaires. Voilà : c'est une règle de bon fonctionnement.

Mes chers collègues, nous voilà réunis pour notre traditionnelle session de rentrée. Elle s'inscrit, vous le verrez à travers ces rapports, dans la droite ligne de notre projet pour le Cantal. Vous aurez à vous prononcer sur 33 rapports qui sont relatifs à nos politiques d'attractivité, de solidarité territoriale ou sociale, de soutien à l'innovation et à notre politique responsable, et au développement de notre territoire par la connexion et l'ouverture du Cantal. Mais avant d'aborder ces rapports, je souhaiterais aborder quelques points d'actualité qui nous concernent et qui sont importants pour le Département, notamment la loi de finances, la loi de finances qui est en préparation, car si à ce jour, on ne connaît pas encore toutes les lignes principales, les dernières annonces et les rumeurs semblent ne pas nous être favorables.

Premièrement, concernant l'atterrissage de l'exercice 2023, puisque nous sommes encore en 2023, les recettes devraient être moins favorables que celles que nous avons imaginées dans la construction de notre budget.

Tout simplement parce que EDF a entamé des négociations avec l'État pour revoir à la baisse la taxe qui est versée pour les barrages sans concession. Il faut imaginer que cette recette représente à peu près 4 M€ dans notre budget. Nous l'avons réalisé avec ce niveau-là. Et donc ils ont rouvert les négociations et ce qui n'est pas rassurant, c'est que l'État a accepté d'en discuter.

Autre point, l'État envisagerait, lui, de son côté, de revoir également les contours et les niveaux de la TVA qui nous revient, alors que c'est lui-même qui nous en a donné les données lorsque nous avons construit notre budget. Et je vous rappelle simplement que cette TVA venait compenser le transfert de notre fiscalité, qui a été transférée au bloc local, c'est-à-dire les Communes et les Interco. Dans ces conditions, vous comprendrez aisément que le climat de confiance avec l'État n'y est pas. Il continue de dépenser, tout en faisant supporter le coût aux Collectivités. Aujourd'hui, j'en appelle aux parlementaires qui vont avoir à discuter sur le budget, même si, effectivement, on peut d'ores et déjà entrevoir l'utilisation du 49.3 pour l'adoption de celui-ci. Mais je crois qu'il est indispensable de faire prendre conscience ou de rappeler tout du moins au gouvernement, la situation dans laquelle il mettrait le pays, parce que la Collectivité départementale, et de surcroît le Conseil départemental du Cantal, nous sommes le seul niveau de collectivités à verser des prestations sociales. Traditionnellement, les collectivités ont des dépenses de fonctionnement, des dépenses d'investissement. Nous les avons, mais en plus, on a une catégorie de dépenses particulières qui sont les prestations sociales, dont nous ne définissons pas les contours. C'est bien l'État qui le fait.

D'autre part, le contrat de plan État-Région Mobilité, qui est en cours de discussion au niveau régional et dont nous avons deux sujets qui nous concernent, à la fois la RN122, à la fois nos lignes de chemin de fer, semble être doté de monnaie de sansonnet. Pour avoir eu une réunion avec la directrice régionale de la SNCF, je me suis aperçu, effectivement, que les sommes qui sont mentionnées au niveau Train ont déjà été dépensées et faisaient partie du plan de relance... Donc je pense que nous n'avons pas grand-chose effectivement, à attendre de ce CPER Mobilité.

Le deuxième point que je souhaitais soulever sur l'actualité est celui de la santé et du médico-social d'une manière générale. Je me réjouis, d'une part, de l'action conjointe du Département et de la Région, avec l'ouverture d'un Centre de santé au Rouget et le recrutement de deux médecins. Et aujourd'hui, nous travaillons à dupliquer ce modèle sur le secteur de Chaudes-Aigues. Ça permet d'essayer de répondre aux difficultés de diversification et

d'offre médicale que nous avons sur le territoire. Ça ne changera pas effectivement les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, mais ça permet d'apporter ponctuellement des réponses.

D'autre part, je tenais à souligner la mobilisation, d'une part, de l'ADF, la mobilisation de nos partenaires auprès de l'État, pour lui faire prendre conscience des difficultés qui sont rencontrées par nos EHPAD. Si l'on peut dire qu'on a été entendu, puisqu'il y a une enveloppe de 100 M€ qui a été attribuée, il est évident que cette enveloppe n'est pas du tout à la hauteur des besoins, d'une part, et d'autre part, la mise en œuvre, même si elle vient d'être précisée, reste encore floue. On imaginait avoir une enveloppe départementale, nous n'en aurons pas : ça reste une enveloppe nationale, et l'arbitrage se fera bien au niveau national. Donc, espérons effectivement que les problématiques cantaliennes seront reconnues, au niveau national et que la priorité que nous avons prise – je rappellerai qu'on a débloqué une enveloppe de 2 M€ pour huit EHPAD, il nous en reste quatre qui seront examinés lors de la prochaine Commission Permanente – espérons effectivement que cette priorité sera suivie au niveau de cette enveloppe exceptionnelle de l'État.

Alors, des points positifs malgré tout. C'est vrai qu'on peut se satisfaire des négociations qui ont été un peu difficiles avec l'ARS sur le projet de restructuration de l'EHPAD de Murat, mais nous avons eu gain de cause et ne pouvons en être que satisfaits et maintenant nous pouvons engager le projet de l'EHPAD hospitalier de Murat.

Pour revenir sur les prochaines orientations budgétaires et le prochain budget primitif, vous l'aurez compris, ces derniers seront largement impactés par les décisions que prendra le gouvernement sur le budget, notamment au niveau des recettes. C'est important, parce que nous, les Départements, nous ne dépensons que ce que nous avons, contrairement à l'État. Nous serons donc amenés à hiérarchiser nos actions, pour ne pas compromettre la mise en place de notre Projet pour le Cantal, mais j'aurai l'occasion d'y revenir lors des sessions, notamment d'orientations budgétaires que nous aurons en novembre et puis bien évidemment le budget.

Sur les rapports que vous allez avoir à examiner aujourd'hui, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'attractivité du territoire est une priorité absolue. Et c'est ainsi que vous aurez à vous prononcer sur différents rapports essentiels.

Tout d'abord, je me permets de rappeler (et je me plais à le rappeler) que la jeunesse est une priorité dans notre politique départementale et je voudrais aborder quatre dossiers qui concernent effectivement la jeunesse. Le premier d'entre eux est la dotation de fonctionnement pour les collèges. Il faut savoir que les collèges, c'est 10 M€ de charges salariales, pour les agents du Département qui travaillent dans ces collèges. C'est, comme vous le verrez, 2 M€ en termes de dotation de fonctionnement. Il faut aussi rajouter 10 M€ annuels en termes d'investissement, donc pour nos 22 collèges. J'en profite pour rappeler que ce budget est en constante progression et ceci malgré la baisse des effectifs que l'on constate depuis plusieurs années. À ce titre, on poursuit bien évidemment le travail sous l'égide de Philippe FABRE, sur la redéfinition, le maquettage du collège cantalien de demain, que ce soit à la fois en termes d'infrastructures, en termes d'équipement, en termes de maillage, en termes d'organisation. Alors, nous ne sommes pas les seuls, bien évidemment, sur ce sujet, puisque des contacts ont été pris avec l'Éducation nationale pour travailler aussi et avoir des assurances sur la qualité et la diversité pédagogiques sur le territoire cantalien. Nous aurons aussi à nous prononcer sur un dossier important qui est les bourses départementales, puisque nous sommes aux côtés des collégiens. J'en profite pour vous dire qu'il n'y a qu'une dizaine de Départements qui attribuent des bourses au niveau de leurs collégiens. Donc on a souhaité ajuster celles-ci et faciliter notamment les demandes de bourses. Il y a bien évidemment le PassCantal, qui, maintenant, est devenu une institution au niveau départemental. Des modifications ont été apportées, notamment en renforçant notre soutien à la prise en compte d'activités culturelles ou sportives, mais on y reviendra. Il faut simplement savoir que le budget, c'est à peu près 500 000 € pour le Conseil départemental.

Et puis je voulais souligner aussi, parce que ce n'est peut-être pas assez connu, le recours aux apprentis. Et c'est vrai que je me félicite de l'appropriation par nos services d'un accueil accru des jeunes, puisqu'aujourd'hui, nous en avons une trentaine en contrat d'apprentissage, en alternance, au niveau du Conseil départemental. On peut

regretter que l'État se désengage progressivement. Sachez que ça représente à peu près 400 000 € pour le Département et on est fier de contribuer à la formation de ces jeunes.

Alors, un dossier important, sensible également, puisque nous aurons à nous prononcer sur le Projet Régional de Santé. Un document important que je pourrais qualifier quasiment d'illisible pour les élus, parce que les acronymes et les sigles sont légion dans ce document. À nous d'arriver à nous sortir des préconisations ou des souhaits, de l'ARS. Après un avis défavorable de la CDCA, après un avis défavorable de la Commission Solidarité Sociale, il vous sera proposé de donner un avis défavorable à ce projet, car d'une part, au vu des critères utilisés par l'ARS, on estime que le Département est surdoté, sans prendre en compte, bien évidemment, la pyramide des âges, les spécificités du département du Cantal. Et puis on va même jusqu'à évoquer les possibilités de voir des lits se transférer si l'ARS pouvait le décider. Donc bien évidemment, une rédaction de ce type est inacceptable pour les élus que nous sommes !

Enfin, je souhaite terminer mon propos sur le dossier important de la ligne aérienne, puisque nous aurons à nous prononcer sur la convention de co-financement. C'est vrai qu'après de longs mois, de longues semaines de négociations avec le gouvernement, que ce soit avec le ministre des Transports, que ce soit avec la Première ministre, nous avons obtenu des conditions qui sont spécifiques sur les lignes d'aménagement du territoire, puisque nous sommes la seule ligne à avoir eu un plafonnement à 80 % du chiffre d'affaires pour la prise en compte de la contribution de l'État. Aujourd'hui, comme vous le verrez, nous sommes désormais cinq cofinanceurs sur cette délégation, qui a débuté le 1^{er} juin dernier. Bien évidemment, il y a l'État, il y a la Région, il y a le Département, la Communauté d'agglomération, et donc, la CCI nous a rejoints. Alors c'est vrai qu'en son temps, j'avais alerté le ministre des Transports sur le fait qu'Air France, qui était soutenue à coups de milliards au moment du COVID, avait annoncé un désengagement des lignes globalement d'aménagement du territoire. Je trouvais que ce n'était pas dans le timing et surtout c'était fâcheux pour nos territoires, en termes d'attractivité, en termes d'image. C'est vrai qu'on a pu aussi se saluer d'avoir au moins eu des candidatures de deux compagnies régionales. La compagnie CHALAIR, comme vous le savez, a été retenue, avec une offre inférieure de 5 M€ par rapport à sa concurrente. Aujourd'hui, j'entends ici et là des commentaires qui sont très négatifs sur le fonctionnement de la ligne, et je ne peux pas y souscrire, d'une manière générale. Un des critères sévères notamment concerne le coût/les prix des billets. Or, je vous rappelle que les prix constatés aujourd'hui sont conformes à la convention de DSP que nous avons signée avec CHALAIR, comme ils l'étaient sous la DSP précédente. Simplement, personne n'avait imaginé, parce que ça arrangeait tout le monde, qu'Air France, pendant six mois, a vendu des billets à perte. C'était certainement pour s'excuser de sa désertion des territoires ruraux, mais à ce moment-là, personne ne s'en est inquiété ou offusqué. Donc en fait, les tarifs qui sont pratiqués aujourd'hui, ce sont des tarifs qui sont conformes à la délégation de service public. Il est sûr que l'on peut demander, par contre, à CHALAIR, peut-être, de faire plus d'opérations commerciales... D'autre part, j'ai sollicité auprès de CHALAIR une réunion intermédiaire, donc dès début décembre, nous aurons une réunion avec l'ensemble des cofinanceurs, une réunion pour remettre à plat les tarifs, le fonctionnement de la ligne, etc. ...

J'en ai terminé de mon introduction. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, Monsieur Stéphane FRECHOU, je vous passe la parole.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Merci, Monsieur le Président. Juste quelques mots pour rejoindre vos analyses sur tout votre propos liminaire concernant le double discours de l'État, qui, dans sa dissonance entre ses annonces publiques et la réalité des faits, nourrit le sentiment de rejet de la démocratie qui nous inquiète. On ne peut pas tenir encore un discours prodécentralisation que nous saluons et dans lequel nous nous retrouvons, et puis assécher les Collectivités, après, de leur budget. On ne peut pas, de la même manière, tenir des discours emphatiques pro-environnement et assécher les CPER en faveur du train. Donc ces prises de position, qui sont répétées, qui sont récurrentes dans ce gouvernement, où on dit blanc et on fait noir, nous inquiètent. On est à l'aube de nouvelles échéances électorales

et si on veut faire monter l'extrême droite, on n'a pas à faire autrement. Donc voilà un point de vigilance. Alors, on n'est pas d'accord sur un certain nombre d'orientations, mais sur celle-ci, on se retrouve : quand on annonce quelque chose, il faut le tenir, et ce n'est pas normal que la fraction de TVA disparaisse ou soit amenuisée, parce que derrière, on a des services à rendre aux populations qui doivent être rendus. Donc je vous rejoins dans l'alerte que nous adressons à nos parlementaires, pour porter ces moments d'inquiétude, même si on sait que le 49.3 va être très vite dégainé et que le débat sera vite muselé.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

On se rejoint effectivement sur tous ces points-là. Espérons quand même qu'il y ait un débat, tout du moins, ou que les parlementaires puissent relayer nos inquiétudes. Vincent DESCOEUR ?

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Un petit mot pour vous rassurer sur ce point, mais je ne pense pas que vous aviez besoin d'être rassurés. Il est évident que la question des ressources des collectivités va être au centre du budget qui va s'ouvrir, avec le risque effectivement que les échanges soient assez limités dans le temps. Nous avons, cette semaine, l'examen de la loi de programmation des finances publiques, qui a fait l'objet du premier 49.3, non pas de l'année, mais de la nouvelle session, et qui prévoyait, pour les collectivités, une trajectoire à la baisse, hors AIS, ce qui suffisait à expliquer qu'on imaginait ne pas la voter... Simplement, ça donne quand même une tendance sur les prochains budgets, c'est-à-dire que les collectivités n'échapperont pas à l'effort d'économie qui semble se dessiner, au bémol près que, dans le même temps, chacun ici est bien placé pour le savoir, les collectivités sont chaque semaine, chaque mois, toujours plus sollicitées pour prendre en charge un certain nombre de dépenses, en lieu et place de l'État. Et donc je suis heureux, une fois n'est pas coutume, mais je rejoins les propos de notre collègue, Stéphane FRECHOU, il ne faut pas prendre ça pour une habitude, mais en même temps, je crois qu'il y a un vrai sujet sur le traitement que se prépare à nous réserver l'État.

Et donc là, pour être très clair, bien sûr que nous serons présents ! Et puis je le dis très largement, parce que d'abord, je pense qu'il faut que sur cette question, on ait une réaction très transpartisane. Et je suis prêt, et Jean-Yves bien évidemment aussi, à relayer l'ensemble des préoccupations, puisqu'on parle aujourd'hui de ce qui pourrait advenir des finances départementales, mais je me tourne vers le Maire d'Aurillac, l'ensemble des collègues Maires et puis le Président de la Communauté d'agglo : on est à votre disposition pour essayer, autant que faire se peut, d'amender le projet de loi de finances, parce que ce n'est pas parce qu'il y a la perspective d'un 49.3 qu'on ne va pas se mettre en situation de porter des amendements, d'essayer d'obtenir d'engager le débat, mais il y a un fort risque que, dans la période, les collectivités soient mises à contribution, ce qui semble, pour beaucoup d'entre elles, presque pour chacune des strates, une vraie difficulté à venir. On voit bien que les Départements vont être en première ligne et vont subir la diminution des droits de mutation. Et si d'aventure, un mouvement du même type était décidé s'agissant des dotations, il y a fort à parier qu'on retrouve une situation qu'on a connue par le passé, pour ceux qui étaient là. Je vous rappelle, en qualité de prédécesseur de Bruno, qu'il fut une période où on craignait pour notre épargne nette. Et pour le coup, tout laisse à penser que l'on pourrait, dans les prochains exercices, revivre une situation de ce type, si on n'arrive pas à obtenir gain de cause du côté de l'État. Donc je sais que l'Association des Départements de France se mobilise, mais il est très, très important qu'on y arrive collectivement, parce que sinon, on va se retrouver vers des périodes qu'on a connues, avec des obligations de revisiter nos politiques publiques, ce qui n'est quand même pas très enthousiasmant. Mais nous sommes donc à votre entière disposition pour relayer les messages du Département, et puis je profite pour le dire, et des autres Collectivités qui voudraient bien agir collectivement, parce qu'on a intérêt à le faire de manière collective et transpartisane.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces propos. Pierre MATHONIER ?

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Simplement pour abonder dans les propos qui ont été tenus par les uns et les autres, puisque, effectivement, les Collectivités, et particulièrement les Communes et les Communautés d'agglomération, voient leurs recettes, notamment la recette principale qui est la DGF, qui ne progressent pas. Et je pense que les effets d'annonce sur la politique salariale de nos agents, qui obèrent sensiblement... Ces effets d'annonce, la prime Macron, tout ça, c'est très bien pour nos agents. Par contre, c'est à coût constant et à recettes constantes, il n'y a pas de recette adossée, donc ils prennent les rênes de nos Collectivités et les conduisent dans le mur, en n'assurant pas les ressources nécessaires pour accompagner cette politique sociale qui, encore une fois, est tout à fait légitime, parce que l'inflation, elle, est là. Mais il faudrait qu'à minima les dotations globales de fonctionnement soient indexées sur l'inflation, sinon c'est l'effet ciseau qu'on craint dans nos Collectivités, et à juste titre, parce que l'épargne nette va fondre, et quand elle va devenir négative, c'est les remboursements d'emprunts qu'on ne pourra pas assurer. Donc aujourd'hui, on nous conduit dans le mur, avec une politique légitime et juste pour nos agents, mais il faut nous donner les ressources à minima pour faire face à ces charges supplémentaires. Donc là, une action conjointe des uns et des autres, on y est tout à fait favorable.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Sans prolonger les débats, dans le droit fil des propos de Pierre MATHONIER, très clairement, l'État laisse aux Collectivités le soin de tamponner les effets de l'inflation, puisqu'il décide de mesures qu'il nous appartient, nous, de financer. Donc, de toute évidence, ça ne durera pas très longtemps, et la question de l'épargne nette, de la capacité à investir se posera dans les 24 mois, si d'aventure on n'arrive pas à infléchir cette trajectoire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Et si je peux me permettre, au-delà de faire supporter effectivement aux Collectivités les effets de l'inflation, il fracture aussi la société un peu plus. C'est une technique qui a été utilisée au moment du Ségur : certains en ont, d'autres n'en ont pas, il est vite fait après de faire un parallèle entre des Collectivités qui pourront attribuer une prime, et puis d'autres qui ne le pourront pas, parce que déjà exsangues. Et donc, au niveau social, ça va générer un mécontentement et des difficultés au niveau national.

Bon, ceci dit, on voit la situation et les perspectives qui ne sont pas forcément très favorables pour nos Collectivités, en particulier celle du Département. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je vous propose que nous puissions commencer l'examen des dossiers.

Avant, il faut que nous désignions un secrétaire de séance, donc je vous propose Gilles COMBELLE, en secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la session du 23 juin 2023**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Il faut que nous validions, bien évidemment, le procès-verbal de la précédente session. Vous l'avez tous vu, il n'y a pas de point particulier, donc pas d'opposition, pas d'abstention. Il est approuvé.

Nous allons passer au rapport n° 1, sur une convention constitutive d'un groupement de commandes entre Hautes Terres Communauté et le Département. C'est pour l'élaboration d'un schéma prospectif des équipements sportifs touristiques au Lioran. Ce dossier est stratégique et essentiel pour le Département, mais nous allons pouvoir en discuter ensemble. Et donc il me reste à donner la parole à celui qui rapporte ce rapport : Jean-Jacques MONLOUBOU.

1. Convention constitutive d'un groupement de commandes entre Hautes Terres Communauté et le Département du Cantal - Élaboration d'un Schéma directeur prospectif des équipements sportifs, touristiques, culturels et de loisirs « LE LIORAN 2050 »

M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Ce rapport concerne la convention constitutive de groupement de commandes entre Hautes Terres Communauté et le Département sur l'élaboration d'un schéma directeur prospectif des équipements sportifs, touristiques, culturels et de loisirs qu'on va appeler « LE LIORAN 2050 ».

L'article L.2113-6 du Code de la commande publique prévoit que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des collectivités et leurs établissements publics locaux. Il dispose ainsi que « des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. Un groupement de commandes peut également être constitué, aux mêmes fins, entre un ou plusieurs acheteurs et une ou plusieurs personnes morales de droit privé qui ne sont pas des acheteurs, à condition que chacun des membres du groupement applique, pour les achats réalisés dans le cadre du groupement, les règles prévues par la présente partie ». De plus, « la convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement. Elle peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres ».

Le Département du Cantal et Hautes Terres Communauté ont souhaité s'associer pour porter conjointement une démarche prospective sur le secteur du Lioran. En effet, le Département est historiquement sur le Lioran, en tant que propriétaire foncier du domaine, puisque nos actionnaires de la SAEM Super Lioran Développement ont en charge les remontées mécaniques et le soutien de l'investissement sur le domaine skiable, la station du Lioran étant une véritable locomotive pour l'économie cantalienne. Hautes Terres Communauté conduit également, actuellement, l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui va permettre de fixer les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols, inscrivant ainsi une stratégie politique d'aménagement et de développement. Dans ce cadre et en lien avec les compétences intercommunales sur le développement économique et la promotion du tourisme, Hautes Terres Communauté, principal EPCI de la station, souhaite affirmer, aux côtés du Conseil départemental la nécessité d'inscrire ce secteur de son territoire dans une trajectoire d'avenir. Un travail conjoint a été amorcé au printemps 2023 visant à élaborer une opération d'aménagement et de programmation du futur PLUI. Cette démarche a conduit les élus à poursuivre, toujours en collaboration, cette opération, pour « écrire l'histoire du Lioran et définir le projet et l'ambition de la station ».

Hautes Terres Communauté et le Département ont par conséquent décidé de s'unir dans le cadre d'un groupement de commandes aux fins d'élaboration d'un schéma directeur prospectif des équipements sportifs, touristiques, culturels et de loisirs « LE LIORAN 2050 ». Une étude, d'une durée estimée de 10 mois, permettra de compléter les dernières études déjà réalisées. Une convention constitutive formalisera les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes dont Hautes Terres Communauté est désigné comme coordonnateur. Le siège de la Communauté de communes est donc désigné comme siège du groupement.

Le projet de délibération est le suivant, on vous demande :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre Hautes Terres Communauté et le Département du Cantal,
- de valider la convention constitutive dudit groupement de commandes, dont le projet est en annexe,
- de désigner M. Gilles COMBELLE comme représentant du Département au sein de la commission d'appels d'offres,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention constitutive d'un groupement de commandes entre Hautes Terres Communauté et le Département du Cantal et tout acte s'y rapportant.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? C'est vrai que c'est un document important. Vous savez qu'au niveau du Lioran, sur l'objectif que l'on poursuit, orienté à diversifier la station pour avoir une station familiale quatre saisons, bien évidemment, il est important aujourd'hui, si l'on veut mobiliser des investisseurs privés, que l'on soit à même de leur donner les perspectives et les desseins que l'on imagine de cette station du Lioran. Donc il est important de définir l'utilisation des espaces, les zones qui seront dédiées à des activités sportives ou ludiques, des zones qui seront dédiées au développement de l'hébergement, des zones qui seront dédiées aux services publics ou aux services au public. Donc, en parallèle, comme il y a une réflexion qui est engagée sur le PLUI de Hautes Terres, il était important que l'on puisse confronter, et puis échanger, et se mettre autour de la table pour définir notre station du Lioran à l'échelle 2050.

J'en profite pour vous rappeler ou pour vous dire (parce que je ne sais pas si tout le monde est au courant) que nous avons, comme toutes les stations de ski, engagé une étude Climsnow qui est faite par Météo-France, associée avec un certain nombre de cabinets, sur des modèles de prévisions qu'ils arrivent à maîtriser. L'idée, c'est de se dire, en 2050, combien de jours d'enneigement sur les différentes stations ? Sur celle du Lioran, je la fais très synthétique, parce que je n'ai pas forcément la compétence de rentrer dans des détails. Aujourd'hui, sur le constat sur les 15 dernières années, on est sur des moyennes de 110 à 115 jours d'ouverture par an. En 2050, les prévisions nous donnent 86 à 88 jours d'ouverture par an, en soulignant le bienfait du réseau de neige de culture qui a été réalisé au cours de ces 15 dernières années, qui nous permet effectivement d'envisager 86 à 88 jours à l'échelle 2050. Ce qui permet aujourd'hui d'imaginer pouvoir amortir les investissements qui ont été réalisés. C'est à prendre en compte aussi, parce que l'on constate que nous aurons quand même une baisse d'enneigement : ce n'est pas nouveau, comme information, mais ça permet de le quantifier. Bien sûr, ce ne sont que des prévisions, qui sont basées sur les volontés politiques, aujourd'hui, en termes de limitation d'impact sur l'environnement. Ensuite, il y a tout un tas de critères qui sont pris en compte et qui me dépassent un peu, mais voilà, on serait à 86 à 88 jours d'enneigement, ce qui permet, sur les 25 prochaines années, d'imaginer pouvoir conduire et poursuivre une activité liée à l'hiver. C'est important, car le développement de ces stations reste basé sur la neige. C'est vrai que demain, le Lioran est devenu un spot VTT reconnu au niveau national, mais celui-ci fonctionne parce que nous avons des télésièges. Et ces télésièges, il est évident que sans l'activité neige, nous serons dans l'incapacité de les assumer financièrement par une simple activité de randonneurs, de descente VTT ou autre. Donc la neige reste la base. Ceci dit, il convient bien évidemment d'essayer de la diversifier et de limiter notre exposition de manière la plus importante possible à cette neige.

Des demandes de prise de parole ? Pierre MATHONIER ?

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Simplement pour peut-être tempérer les propos que vous venez d'évoquer, puisque la problématique en 2050, ça va être l'eau. Et par contre, les prévisions hydriques, sur le bassin versant que je connais bien, c'est-à-dire la CABA, fait que l'inquiétude qu'on peut avoir sur la reconstitution des nappes phréatiques va être très compliquée. Et je crains que les prévisions, peut-être elles sont justes, peut-être elles sont fausses, les prévisions, c'est toujours aléatoire, et je pense que les professionnels qui les font se basent sur des éléments réels, mais les prévisions de cumul de pluie risquent de contraindre à des choix plus dramatiques les Collectivités, parce que la reconstitution des nappes phréatiques sera un sujet majeur. Et on voit bien que le dérèglement climatique, particulièrement la période d'automne et du printemps qui étaient souvent les périodes de reconstitution de ces nappes, aujourd'hui, il y a de moins en moins d'eau. Et pour faire de la neige artificielle, il faut de l'eau, il faut stocker l'eau. Et je souscris et j'espère que les prévisions nous permettront d'avoir les jours que vous annoncez pour amortir ces équipements,

mais LIORAN 2050 devra intégrer aussi peut-être des restrictions beaucoup plus dramatiques, qui vont nous être imposées par le gouvernement qui sera en place, parce que la ressource n'est pas extensible.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Effectivement, on peut avoir des inquiétudes sur le dérèglement climatique. Ceci dit, aujourd'hui, les infrastructures de stockage, nous les avons. Bien évidemment, le côté le plus favorable, c'est que nous avons besoin de cette pluie en décembre, en janvier et février, qui sont plutôt des périodes effectivement favorables aujourd'hui. Comment ce sera dans 45 ans ou autre ? On se base effectivement sur des avis de professionnels. Bien évidemment, ce sont des notions importantes, mais on a les infrastructures.

D'autres demandes de prise de parole ? Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Je crois qu'effectivement, on est tous très observateurs de ce qui se passe et de ce qui pourra se passer dans l'avenir, mais il est bien difficile d'avoir une certitude sur les prévisions, comme vous le disiez. Je pense quand même qu'il faut qu'on soit dans l'anticipation et c'est quand même le poumon économique de notre département dans ces activités-là. Et je crois qu'il faut vraiment qu'on se mette en position de développer cette station, de continuer à écrire une belle histoire, parce que si on n'écrit pas une belle histoire, comment convaincre les investisseurs de rester avec nous ou de venir avec nous ? Donc, en ayant toutes ces précautions bien entendu, et je crois qu'il faut en tenir compte, il faut quand même qu'on écrive cette histoire et qu'on soit à même de développer notre station, parce que pour l'est du département, c'est essentiel. On est très irrigués par le Lioran. Et je pense que pour tout le département, même venant de l'ouest, on en bénéficie. Donc il faut qu'on soit en mesure d'avoir une belle histoire à proposer à nos investisseurs.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport 2 : dispositif d'accompagnement des projets en faveur de l'hébergement et des activités de pleine nature et c'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

2. Dispositifs d'accompagnement des projets en faveur de l'hébergement et des activités de pleine nature

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Oui, merci, Président. Cette délibération vous propose de prolonger notre dispositif d'accompagnement jusqu'à la fin 2024. Ce délai nous permettra à la fois de poursuivre notre réflexion sur le futur Schéma de tourisme 2024-2028, mais également nous donnera l'opportunité d'instruire rapidement les dossiers de demande qui sont en attente. Les aides, vous le savez, concernent : la création et la modernisation des meublés de tourisme ; la création, la modernisation et les équipements complémentaires des chambres d'hôtes ; la qualification des espaces, sites et itinéraires, dans le cadre du PDESI. Et ces aides seront donc prolongées une année de plus. Ce qu'il est important de noter, mais vous le savez, c'est que les projets d'hébergements doivent être portés par des particuliers. En effet, la loi NOTRe ne nous permet pas d'accompagner les porteurs de projets portés par des sociétés.

Donc il vous est proposé :

- de valider la mise à jour du dispositif d'aides en faveur des hébergements et des activités de pleine nature, dans le cadre de notre schéma touristique 2019-2022,
- de prolonger la date d'échéance des dispositifs jusqu'au 31 décembre 2024,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et approuver l'attribution des subventions en application des dispositifs concernés. Vous avez annexé à la délibération, toute la nature des opérations qui peuvent être subventionnées, les bénéficiaires et les conditions d'attribution.

Et nous avons un avis favorable de la Troisième Commission et de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ? Vous l'avez compris, c'est un prolongement de certaines actions que nous portons déjà, en vue de la refonte de notre cadre d'intervention au niveau du tourisme. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport 3 : appel à projets dans le cadre de l'ouverture internationale des collèges publics. Donc c'est pour l'année scolaire 2023-2024 et c'est toujours Philippe FABRE.

3. Appel à projets dans le cadre de l'ouverture internationale des collèges publics - Année scolaire 2023-2024

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Oui, merci, Président. Il s'agit également de reconduire l'appel à projets dans le cadre de l'ouverture internationale des collèges publics. Nous l'avons validé en date du 28 avril 2023 pour l'année scolaire 2023-2024. Les projets retenus seront financés à hauteur de 25 % des dépenses, avec un plafond de 3 000 € par établissement scolaire. Les représentants de l'Éducation nationale au sein du Comité de pilotage ont émis le souhait que ces demandes soient inscrites à l'ordre du jour de la Commission Permanente de ce jour, ceci afin que les établissements puissent construire un budget prévisionnel 2024 le plus sincère possible. Donc il est proposé de provisionner l'enveloppe consacrée à ce dispositif à hauteur de 30 000 € afin de prendre en compte les demandes de financement qui seront transmises.

Et donc il vous est proposé de :

- décider de provisionner à hauteur de 30 000 € l'enveloppe consacrée à cet appel à projets dans le cadre de l'ouverture internationale des collèges publics 2023-2024.

Avis favorable de la Troisième et de la Première Commission. Voilà, Président. C'est important pour nos collégiens d'avoir ce dispositif qui les conduit vers une ouverture à travers l'Europe.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Il n'y en a pas. C'est un autre rapport – je ne l'ai pas évoqué dans mes propos – sur la jeunesse. Et c'est vrai que tout le travail qui peut être fait avec nos collégiens, sur ces voyages d'études, notamment à l'étranger, c'est important.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport n° 4, rapport important comme je l'ai dit, c'est le PassCantal et c'est le nouveau dispositif sur la période 2024-2028. Toujours Philippe FABRE.

4. Chéquier PassCantal - Nouveau dispositif 2024-2028

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Effectivement, vous l'avez souligné dans vos propos préliminaires, le PassCantal, tout le monde connaît bien ce dispositif. Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est une évolution sur la période qu'a indiquée Bruno FAURE. Ce chéquier est composé de 20 chèques organisés autour du sport, de la culture et des loisirs, du cinéma, des livres, des partitions de musique, de la mobilité, du ski alpin, des activités saisonnières et des accueils de loisirs. Nous vous proposons donc de prolonger ce dispositif. Il est accessible au prix de 8 € et il permet aux jeunes âgés de 3 à 17 ans d'en bénéficier, bien sûr sans condition de ressources. Ces dernières années, c'est plus de 10 000 jeunes qui ont profité de ce dispositif, c'est-à-dire plus de 50 %, puisque la cible visée porte sur 20 000. Le Président l'a indiqué également dans ses propos, c'est un budget global de 500 000 €, qui effectivement montre que le Conseil départemental a bien comme priorité la jeunesse. Et donc il est proposé de poursuivre dans le droit fil, avec quelques modifications, en vous indiquant également que notre prestataire DOCAPOSTE assure l'impression, la sécurisation et la personnalisation des chèquiers, ainsi que le remboursement à nos 350 partenaires. Ce marché avec DOCAPOSTE prend fin le 15 juin 2024, donc il nous appartient de poursuivre cette opération. Pour cela, nous avons réalisé un travail d'études et de consultation qui a été mené à différents niveaux : auprès de différents Départements français qui proposent des dispositifs similaires ; auprès des familles et des jeunes, à travers notre plate-forme « Mon Cantal, mes idées » et un questionnaire qui a été adressé à nos 350 partenaires. De ce travail d'étude, il ressort quelques points : l'attractivité de ce dispositif, la volonté de pouvoir disposer d'un nombre de chèques plus important pour les activités sportives, une interrogation sur la pertinence des chèques mobilité et la volonté de conserver le format papier pour 96 % des familles et 76 % des partenaires. En effet, on pourrait s'interroger sur l'intérêt de dématérialiser ce chéquier, mais le support papier, malgré tout, permet encore un certain contact physique entre les familles et les prestataires et aussi des équipements parfois qui ne permettent pas de travailler tout de suite avec le numérique. Donc, nous proposons de reconduire le format papier. Au-delà du support, il est proposé de poursuivre ce dispositif pour les quatre années à venir, en supprimant quatre chèques mobilité pour un montant de 6 €, mais en augmentant de 6 € le chèque sport-culture qui passerait de 12 à 18 €. L'ouverture du chèque sport-culture de 5 € à l'adhésion UNSS ; c'était une demande forte des enseignants d'éducation physique et sportive et du directeur de l'UNSS que les familles soient accompagnées pour adhérer à l'UNSS, association sportive de nos collègues et de nos lycées). Si vous acceptez cette démarche, nous aurons fait encore un pas pour accompagner nos jeunes. Et donc un chéquier désormais composé de 16 chèques d'un montant global de 100 € pour un montant d'acquisition de 8 €.

La Commission Jeunesse et solidarité territoriale consultée le 3 juin 2023 a émis un avis favorable sur ces propositions, et il donc demandé de se prononcer sur cette délibération :

- de décider de renouveler pour les quatre années à venir, le PassCantal pour les jeunes âgés de 3 à 17 ans,
- de décider que ce dispositif se formalisera par un chéquier sous format papier, composé de 16 chèques pour la valeur de 100 €, décomposée comme je viens de vous indiquer,
- de confirmer que le coût d'acquisition de ce chéquier sera de 8 € pour les familles,
- de relancer les différentes procédures nécessaires à la mise en place de ce nouveau chéquier.

Voilà, Président. Dois-je ajouter, si je peux me permettre, que ce dispositif est cumulable avec le Pass Région. J'ai eu le plaisir de rencontrer la Vice-présidente en charge de ce domaine, et donc, effectivement, là aussi, ce dispositif peut s'adosser, s'accompagner avec celui de la Région et aussi ceux d'autres Collectivités, bien sûr.

Avis favorables de la Troisième Commission et de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation très complète. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Stéphane FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, ce dispositif est à la fois efficace, populaire et bien intégré dans la population, notamment dans une période où l'inflation frappe purement les familles, et c'est très, très bien que d'ouvrir le Pass à l'adhésion de l'UNSS, notamment. Et c'est aussi très pratique de le laisser en papier, je pense à tous les petits clubs sportifs qui ne sont pas dotés de matériel pour encaisser les cartes virtuelles. Néanmoins, au regard de ce qui se passe actuellement en termes de contraction du pouvoir d'achat des familles et du fait que nous ne sommes pas en capacité d'augmenter cette enveloppe évidemment, nous serions, nous, favorables à ce qu'une condition sociale soit introduite, afin que les coefficients familiaux les plus élevés ne puissent pas avoir accès au Pass et que les coefficients familiaux les plus faibles puissent avoir davantage. Ce serait, nous semble-t-il, plus efficace pour soutenir les familles qui ont de la peine à amener leurs enfants vers des activités culturelles ou sportives.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Ce débat et ces interrogations sont légitimes et nous avons, dans la Commission adéquate, échangé sur ce sujet. Néanmoins, notre volonté, c'est de n'exclure personne. Je vais dire qu'il n'y a pas de budget fermé sur ce dispositif, c'est valable pour tous les Cantaliens de 3 à 17 ans. Effectivement, notre volonté c'était de ne pas y mettre une condition de ressources financières. Le débat peut s'inviter, il est légitime. Notre position, c'était effectivement un PassCantal pour tous.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Effectivement, à l'origine, c'était véritablement de se tourner vers les jeunes Cantaliens, indépendamment des ressources ou des difficultés sociales que chacun peut rencontrer. Après, ça peut s'évoquer effectivement en Commission. Il faut peut-être y retravailler ou inventer une formule un peu différente. Je laisserai le soin aux Commissions de travailler sur ce sujet. Marie-Hélène ROQUETTE.

Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles

Oui, je pense qu'aussi, il y a une dimension justement de brassage social qui est importante à prendre en considération, en l'ouvrant absolument à tout le monde et à ne pas stigmatiser certains accès à une partie de population.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Florian MORELLE ?

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. Je tenais aussi à revenir sur cette présentation de Philippe FABRE et refaire aussi remonter les échanges de la Commission. On peut se féliciter vraiment du travail de la Commission et des services, d'avoir initié cette enquête, qui était une des premières du genre pour le Conseil départemental, avec cette plate-forme « Mon Cantal, mes idées ». Toutes ces premières enquêtes vont vraiment vers la jeunesse, parce qu'il y a celle justement sur l'utilisation du PassCantal mais aussi sur la fréquentation du Cantal Tour Sport qui fait qu'en ayant des retours à chaud avec les participants, on arrive à adapter au mieux nos politiques et nos politiques en faveur de la jeunesse. Quant au PassCantal, ce qu'il est très important de voir, c'est qu'on pouvait très bien, avec une enveloppe qui est fermée, dire « si tu n'utilises pas tout, nous, ça nous fait moins de dépenses ». Eh non ! Là, ce qu'on regarde, c'est de faire que vraiment ça profite à tous, au mieux, et ça a été de voir ce qui était moins utilisé, pour amplifier l'action sur ce qui est plébiscité par les familles. Et c'est ce qui était proposé par la Commission et par le rapporteur Vice-président Philippe FABRE, c'est de dire : on augmente sur les activités sportives, on lance l'UNSS. C'est vraiment aussi, en plus, dans l'air du temps, d'amener plus d'activités physiques, sportives, auprès de la jeunesse, qui est un peu plus sédentaire. Donc ça correspond aussi à de la politique de santé et je trouve ça très judicieux de la part de nos collectivités. C'est également vraiment tenir compte des habitudes. Et aussi, c'est très vertueux, parce que

ça a été dit, c'est 350 partenaires, comme aussi l'a souligné Stéphane FRECHOU, des petits clubs, donc c'est de l'argent qui est redistribué localement et il y a un vrai effet de levier pour notre territoire, pour des associations qui sont essaimées sur l'ensemble du département, dynamiques, qu'on pérennise aussi. Et on permet, par ce chèque, de créer du lien et de rapprocher les gens entre eux pour que les gens se rencontrent et que les activités soient proposées à ces jeunes et ces adolescents. Donc je pense que c'est une vraie réussite. Tous les Départements ou les Collectivités ne vont pas en ce sens forcément. En plus, c'est cumulable avec d'autres collectivités (tu l'as évoqué avec le Pass Région). Donc, in fine, mis bout à bout, c'est vraiment une vraie aide concrète pour les familles, et aujourd'hui, quand on enlève ces différentes aides, on arrive à un coût résiduel qui est très faible pour les familles et qui permet vraiment d'apporter ces activités au plus grand nombre. Donc je pense qu'on peut saluer ce travail-là et le fait de le revoir comme on l'a fait est une vraie avancée. Et je félicite tout le travail qui a été fait en ce sens.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

J'apporterai juste un complément. C'est le type d'actions où le Président du Conseil départemental est toujours un peu non pas frileux, mais s'inquiète toujours de connaître l'utilisation, parce que ce n'est pas une enveloppe fermée. Aujourd'hui, on y consacre 500 000 € parce que nous avons 10 000 jeunes Cantaliens qui utilisent le carnet de chèques. On sait que nous avons un potentiel de 20 000... Si effectivement, les 20 000 jeunes Cantaliens venaient chercher le PassCantal et consommaient dans la même moyenne que les autres, ça nous coûterait 1 M€... Et bien évidemment, l'objet, ce n'est pas de limiter la consommation de ces crédits, au contraire : on mène des actions de communication pour le faire connaître de manière à ce qu'il y ait le plus de jeunes possible qui puissent l'utiliser. Donc là, on est à 500 000 €, c'est les constats effectivement des consommations sur ces dernières années, mais bien évidemment, ce n'est pas une enveloppe fermée.

S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je vous propose de voter ce rapport en l'état et bien évidemment Philippe se chargera d'engager la réflexion pour une évolution éventuelle. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons sur un des derniers rapports sur la jeunesse, ce sont les bourses départementales et c'est toujours Philippe FABRE.

5. Bourses départementales – Évolution du dispositif

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Oui, merci, Président. Cette délibération propose une évolution du dispositif des bourses départementales d'enseignement. Vous le savez, depuis de nombreuses années, sous condition de ressources, le Conseil départemental attribue des bourses départementales d'enseignement, destinées d'abord aux collégiens demi-pensionnaires ou internes, mais aussi aux étudiants dans l'enseignement supérieur. La détermination du droit aux bourses s'établit à travers le barème national du ministère de l'Éducation nationale pour les collégiens et du barème national CROUS pour l'enseignement supérieur. Outre la domiciliation fiscale obligatoire des parents, les bourses sont attribuées en fonction de la situation des familles : pour les collégiens, le nombre d'enfants à charge du foyer fiscal ; pour les étudiants, le nombre d'enfants à charge du foyer fiscal, le nombre d'enfants étudiants dans l'enseignement supérieur et l'éloignement entre le domicile familial et l'établissement fréquenté. Les bourses du secondaire sont établies suivant un barème à trois échelons et les bourses du supérieur selon huit échelons.

Compte tenu du contexte économique et des difficultés financières que rencontrent les familles cantaliennes, il est proposé de revaloriser les plus faibles échelons, tant pour les collégiens que pour les étudiants. Pour l'enseignement secondaire, il s'agit de revaloriser l'échelon 1 de 75 à 100 €, de monter l'échelon 2 à 125 € au lieu de 120 € et de maintenir l'échelon 3 à 150 €. Pour l'enseignement supérieur, il est proposé, concernant

l'échelon 0 bis, de passer de 75 à 100 €, de monter l'échelon 1 à 100 € alors qu'il était à 75 et de maintenir les échelons 2, 3, 4, 5, 6 et 7 dans les montants qui étaient déjà établis.

Également vous dire que le mode d'instruction des dossiers évolue à partir d'une saisie préalable réalisée par les familles grâce à l'outil numérique « Démarches simplifiées ». Le dépôt de dossier sous format papier est bien sûr maintenu, parce que, là aussi, des familles sont en difficulté, avec parfois la possession ou tout simplement l'usage de l'outil numérique.

Donc il est proposé de se prononcer sur l'évolution de ce dispositif :

- de décider de faire évoluer le dispositif d'attribution des bourses départementales d'enseignement en fonction des conditions que je viens de vous énoncer.
- que la période de dépôt des dossiers sera du 20 octobre 2023 jusqu'au 15 novembre 2023.

Avec un avis favorable de la Commission 3 et conforme de la Commission 1.

Voilà, Président.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Là aussi, ça n'est pas une enveloppe fermée. C'est vrai qu'on peut craindre effectivement qu'avec la conjoncture actuelle, on ait des demandes accrues de la part des collégiens et de nos étudiants. De même qu'il est demandé effectivement aux principaux de diffuser l'information au moment de la rentrée, donc ça a dû être fait, pour pouvoir accompagner ceux qui pourraient être en difficulté.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur le Lioran, sur la délégation de service public pour l'exploitant et donc c'est son rapport. On est toujours un peu décalé, puisque là, c'est un rapport 2021-2022, que vous avez lu avec une attention toute particulière, mais je vais demander à Marie-Hélène ROQUETTE de nous en faire une synthèse.

6. Station du Lioran - Délégation de Service Public pour l'exploitation des remontées mécaniques - Rapport du délégataire pour la saison 2021-2022

Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles

Merci, Monsieur le Président. Dans le contrat de délégation de service public signé en janvier 2014 entre le Département et la SAEM, il est convenu que le délégataire transmet au Département le rapport annuel pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022. Celui-ci permet d'analyser, après deux années difficiles par manque de neige en 2019 et 2020 et la crise sanitaire en 2020-2021, que la station a retrouvé une exploitation quasi normale de son domaine, avec de très bonnes périodes, malgré quelques journées plus compliquées qui ont nécessité de fermer une partie des installations et de mettre en place des activités de substitution. La saison estivale 2022 a été l'une des meilleures de ces dernières années, exception faite de 2020 qui a vu un afflux important de visiteurs à la sortie du confinement.

Par ailleurs, le cadre de la DSP permet que le Département perçoive de la SAEM, pour la saison 2021-2022, 112 491 € pour les taxes de remontées mécaniques, contrairement à 5 326 € en 2021 et la redevance d'occupation de 9 387 € contre 918 € en 2021. On voit les écarts quand même importants.

Les dépenses d'investissement de la SAEM ont été cette année orientées vers le renforcement du réseau de neige de culture sur le secteur des Gardes, l'aménagement de la piste de traversée et l'aménagement des ateliers pour un montant de 1 485 000 €.

Je veux souligner que 50 000 m³ de neige artificielle supplémentaires ont permis 20 jours de pratique supplémentaire et 130 000 journées supplémentaires sur cette saison, ce qui me semble important à souligner. La saison a permis de repasser le bilan financier en positif avec un résultat de 76 435 €, alors qu'il était de -342 309 € la saison d'avant. Ce chiffre, évidemment, aurait été bien meilleur si les charges de fonctionnement, notamment dues au coût de l'énergie, n'avaient subi une hausse très importante et on le verra à nouveau significativement pour 2023.

Je vous demande donc de prendre acte de ce rapport, avec un avis favorable de la Deuxième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Pierre MATHONIER ?

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Simplement une question que j'aurais dû poser en Commission. On doit avoir les chiffres de la période 2022-2023 sur les remontées ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je n'ai plus le chiffre effectivement en tête, mais on était à la cinquième meilleure saison en termes de chiffre d'affaires et de passage. Ceci dit, effectivement, aujourd'hui, tous les modèles économiques sont bouleversés : au-delà d'être bouleversés, ils sont complètement explosés, puisque le coût de l'électricité, qui était autour de 300 000 €, maintenant dépasse le million... C'est-à-dire qu'on payait un mégawattheure à 40 € au 31 décembre 2022, au 1^{er} janvier 2023 il est passé à 340 €. Donc, aujourd'hui, la globalité des stations qui sont organisées (il y a un groupement), tout le monde essaie de faire pression sur le Gouvernement pour qu'il impose au vendeur d'électricité (sachant que nous sommes tous à EDF), de manière à ce que celui-ci revoie ses tarifs. Il faut savoir qu'aujourd'hui, on a par exemple la station du Mont-Dore, donc ce sont des voisins, qui eux ont encore un contrat valide pour cette saison, donc ils sont toujours sur des niveaux de 40 € à peu près le mégawattheure. Donc au-delà de la concurrence, passer de 40 à 340 €, les modèles économiques explosent.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Le sens de ma question, c'était plutôt la fréquentation qui m'interrogeait et le nombre de remontées et de journées de la saison 2022-2023, mais peut-être vous me communiquerez le chiffre ultérieurement ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Oui, on communiquera les chiffres, mais ces derniers étaient effectivement bons, de même que le chiffre de la saison estivale est plutôt satisfaisant. On a augmenté légèrement de 20 ou 30 000 €, malgré le fait que notre tyrolienne s'est arrêtée à peine démarrée. On aurait pu avoir des chiffres nettement plus favorables. Ceci dit, ce sont des impondérables, mais on communiquera bien évidemment les chiffres à l'ensemble des élus avant le rapport.

D'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, nous prenons acte de ce rapport du délégataire.

Nous restons sur le Lioran avec le rapport relatif aux tarifs des remontées mécaniques pour 2023-2024 et c'est Annie DELRIEU qui nous le rapporte.

7. Station du Lioran -Tarifs des remontées mécaniques pour la saison 2023-2024

Mme Annie DELRIEU, conseillère départementale du Canton de Vic-sur-Cère (1.07.19)

Dans le cadre de la délégation de service public signée le 7 janvier 2014 entre le Département et la SAEM Super Lioran Développement portant sur la gestion et l'exploitation des remontées mécaniques, du domaine skiable et des activités annexes de la station du Lioran, l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur la grille tarifaire annexée proposée pour l'hiver 2023-2024 conformément à l'article 29 de ce contrat.

Il est demandé de se prononcer sur la délibération suivante :

- d'approuver les tarifs proposés pour la saison hivernale 2023-2024 joints en annexe de la présente délibération.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vous rappelle que l'objectif était d'arriver à réactualiser un peu nos tarifs, pour être dans des échelles conformes à ce que font les stations de même taille dans les Pyrénées, puisqu'on s'est aperçu qu'au niveau du Massif central, on avait des échelles de prix, des grilles de prix qui étaient inférieures. Et puis on prend bien évidemment en compte l'inflation, puisqu'on est touché aussi de plein fouet dans le fonctionnement général, au-delà de l'électricité, bien évidemment, qui est une chose, mais dans le fonctionnement global.

Des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur des rapports annuels de contrats de partenariat, des PPP, notamment au niveau routier. Sur la RD 120, c'est le rapport 8 et c'est Didier ACHALME qui nous le rapporte.

8. Rapport annuel 2022 du contrat de partenariat public-privé pour la RD 120

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Il s'agit du rapport annuel 2022 du contrat de partenariat public-privé pour la RD 120. Concernant le compte rendu technique : en 2022, le comité de pilotage qui se réunit trimestriellement a assuré le suivi technique et le relais d'information avec les agents de la direction. À noter l'équivalent de 313 heures de travail qui ont été consacrées sur le tracé, dans le cadre de l'entretien de l'axe routier, mission conservée par le Département et portant principalement sur les opérations de balayage, fauchage, débroussaillage et les interventions d'urgence. Parmi les opérations les plus notables qui ont été réalisées en 2022, on peut citer les opérations de pontage des fissures de la section du Pont d'Orgon Montvert, associées à une reprise du marquage axial au printemps 2022. Certains travaux qui ont été identifiés en 2022 ont été reportés en 2023, du fait de changements de personnel chez le mainteneur (Eurovia à Aurillac). Les opérations de suivi plus courantes portant sur les ouvrages ainsi que sur les dispositions de suivi des mesures environnementales sont présentées dans le rapport qui vous a été adressé.

Concernant le plan financier, le solde du compte de gros entretien et renouvellement, qu'on appelle GER, s'élève à 583 800 € HT représentant la somme des loyers versés entre 2016 et 2022. Ce compte est principalement affecté au renouvellement du revêtement du tracé, au changement de la signalisation horizontale à la 10^{ème} année d'exploitation (2025-2026) et ensuite à une opération similaire au terme du contrat fixé à la 17^{ème} année. Donc au total, depuis 2016, le Département a versé au titre du contrat de partenariat la somme de 11 730 733 € TTC (dont 1 709 533 € en 2022) soit 6 995 142 € au titre des loyers pour la rémunération de l'investissement (capital et intérêts) et 4 735 592 € en fonctionnement au titre des loyers liés à l'entretien, à la maintenance programmée et aux gros travaux d'entretien.

Donc il vous est demandé de prendre acte de la communication du rapport annuel d'activité pour l'année 2022.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des questions particulières sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'en prendre acte.

Nous passons au rapport 9 qui est le même type de rapport, mais là, on passe sur le secteur de Saint-Flour avec le contournement de Saint-Flour : c'est la RD 926.

9. Rapport annuel 2022 du contrat de partenariat public-privé pour la RD 926**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Le Département du Cantal a engagé dans le cadre d'un contrat de partenariat avec la société La Planèze RD 926 (NGE Concessions) un programme pour la réalisation de ce contournement de la Ville de Saint-Flour. La mise à disposition du contournement a été faite le 6 janvier 2020 après la signature du procès-verbal de réception des travaux qui comportait des réserves mineures. Dans le cadre du suivi d'exécution de ce contrat, ce rapport annuel rend compte des démarches engagées par le titulaire pour l'année 2022 conformément aux engagements prévus.

Sur le plan technique, les opérations les plus notables qui ont été réalisées en 2022, on peut noter la reprise des accotements dégradés par les poids-lourds aux abords des deux carrefours situés sur la RD 679, le remplacement d'une partie de la corniche en aluminium du pont franchissant la RD 679 qui a été heurtée par un poids-lourd hors gabarit, l'aménagement d'une zone d'expansion des crues à l'amont du passage inférieur du Védernat, le détournement d'une source en amont du Pont de Prentegarde et la reprise de glissements de talus par la réalisation d'enrochement. Les opérations de suivi plus courantes sont également présentées dans le rapport. Pour mémoire, un comité de pilotage se réunit trimestriellement pour assurer le suivi technique et le relais d'informations. Nos agents ont réalisé en 2022, 328 heures de travail sur le tracé, concernant l'entretien courant, fauchage, débroussaillage, etc.

Sur le plan financier, le solde du compte gros entretien et renouvellement (GER) s'élève à 196 427 € HT représentant la somme des loyers versés jusqu'à fin 2022. Ce compte est principalement affecté au renouvellement du revêtement du tracé, au changement de la signalisation horizontale à la 10^{ème} année d'exploitation et ensuite à une opération similaire au terme du contrat fixé la 17^{ème} année. Au total, le Département a versé la somme de 4 081 780 € au titre du contrat de partenariat de la RD 926 dont 1 398 327 € TTC pour 2022, soit 2 849 360 € au titre des loyers pour la rémunération de l'investissement, y compris capital et intérêts et 1 232 420 € au titre des loyers liés à l'entretien, à la maintenance programmée et aux gros travaux d'entretien.

Il vous est demandé de prendre acte de ce rapport pour l'année 2022.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte du rapport de ce PPP.

Nous passons maintenant à un avenant de convention de partenariat pour le financement de la ligne aérienne sur la période 2019-2023 : on régularise la fin, c'est-à-dire qu'on va solder la dernière période. Et là, c'est Marie-Hélène ROQUETTE qui nous le rapporte.

10. Avenant à la convention de partenariat pour le financement de l'exploitation de la ligne aérienne Aurillac-Paris Orly sur la période 2019-2023**Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles**

La ligne aérienne Aurillac-Paris est jugée d'intérêt national et liaison d'aménagement du territoire. Elle est portée par l'initiative publique dans le respect évidemment de la réglementation européenne. L'État a délégué au Département du Cantal la gestion de la délégation de service public pour la période de juin 2019 à mai 2023. L'État

et le Département sont cosignataires de la DSP et cofinancent le déficit commercial annuel de la ligne. La Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département et la CABA ont décidé de concourir au financement du déficit résiduel. En 2019-2023, le Département du Cantal, en lien avec ses partenaires financiers (État et compagnie Air France), a maintenu l'offre aérienne dans un contexte de pandémie, puis de reconstruction du trafic. Le bilan de cette période ouvre des perspectives réelles de stabilité propices au développement du territoire du Cantal. Le contrôle des comptes exploitation de la compagnie a malheureusement été retardé dans cette conjoncture et impacte le calendrier des paiements. Il vous est proposé un avenant, qui est joint, qui consiste à prendre en considération le délai supplémentaire nécessaire à la clôture des comptes pour la période 2019-2023. Il est à noter qu'il est évidemment sans incidence financière.

Il nous est demandé :

- de valider cet avenant,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

Avec un avis favorable de la Deuxième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Vous avez vu que là, on est sur le passé, ça permet de solder définitivement les comptes avec l'ensemble des partenaires.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Donc, il est approuvé. Je vous en remercie.

Maintenant, nous passons sur la période 2023-2027 de cette convention de partenariat pour le financement du déficit et c'est Jamal BELAIDI qui nous le rapporte.

11. Convention de partenariat pour le financement du déficit d'exploitation de la ligne aérienne Aurillac-Paris sur la période 2023-2027

M. Jamal BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. Le Département du Cantal est cosignataire de la convention de délégation de service public de l'exploitation de la liaison aérienne Aurillac-Paris avec l'État qui lui a délégué l'organisation de la procédure de désignation du délégataire de la ligne aérienne. À ce titre, nous avons entériné le choix de la compagnie CHALAIR pour effectuer le service pendant les quatre prochaines années, lors de la session du Conseil départemental du 31 mars 2023. Ce choix s'inscrit dans le cadre de la reprise progressive du trafic après la crise sanitaire, avec une fréquentation qui repart à la hausse, mais aussi avec une relative timidité du trafic Affaires et une hausse importante des coûts de fonctionnement. Afin de rendre plus supportable la contribution des Collectivités cantaliennes, nous avons demandé à l'État et à la Région d'augmenter leur participation et invité la Chambre de commerce à se joindre au financement.

Au final, le déficit a été ramené de 25 M€ à 22 M€ moyennant la suppression d'au moins deux rotations hebdomadaires. L'État a donc accepté d'augmenter sa participation de 10,2 M€. La Région revoit sa contribution de 1,4 à 1,9 M€. Et la CCI apporte une contribution de 600 000 €.

Le projet de convention joint au rapport a pour but de définir, après contribution de l'État, le montant des participations des différents partenaires locaux au déficit de l'exploitation de la ligne aérienne. La durée de la convention est celle de la DSP, à savoir du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2027, augmentée d'un an, pour permettre les appels de fonds et le règlement du solde de la dernière année. Le principe de répartition des participations est le suivant : la participation annuelle de la Région est fixée forfaitairement à 475 000 € ; la participation annuelle de la CCI est fixée forfaitairement à 150 000 € ; les participations du Département et de la CABA sont de 50 %, après déduction des participations de la Région et de la CCI, avec un plafonnement de la contribution de la CABA sur

l'ensemble des quatre années à 4 300 000 €. La répartition prévisionnelle sur l'ensemble de la période 2023-2027 est la suivante : la Région 1 900 000 €, la CCI 600 000 €, le Conseil départemental 5 144 759 € et la CABA 4 300 000 €, pour un montant total de participation des collectivités de 11 944 759 €.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de valider la convention de partenariat pour le financement du déficit d'exploitation de la ligne aérienne desservant les aéroports Aurillac Tronquières et de Paris-Orly entre juin 2023 et mai 2027, jointe en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ce rapport. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Simplement revenir sur toutes les négociations avec l'État, puisqu'on a compris rapidement que son enveloppe serait bloquée à 10,2 M€. Après, on s'est attachés sur des points un peu techniques, parce que ces 10,2 M€, on n'arrive à les toucher qu'à partir du moment où ils ne sont pas plafonnés par différents critères. C'est soit un plafond par rapport au déficit, mais là, on n'a pas de souci, ce n'était pas bloquant. Par contre, étant une ligne d'aménagement du territoire avec un « faible trafic » entre guillemets, qui est important pour nous, mais en termes de volume financier, il y avait un plafond sur les recettes et la contribution de l'État ne pouvait pas dépasser 70 % de la recette. Donc on s'est attaché, durant les huit derniers jours, à essayer de faire évoluer ce taux qui est passé de 70 à 80 %. Ces 10 % d'écart, ça ne représente pas grand-chose, mais si on les ramène sur la durée de la convention, ça ne semble pas important, mais ça fait quand même aux alentours de 1,3 M€. C'est là où on voit que ce qu'on n'a pas pu obtenir sur la dotation globale, sur le volume, on a essayé de limiter l'impact par des négos sur des critères un peu techniques.

S'il n'y a pas de question particulière, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur un volet important qui est le volet des Solidarités, d'un point de vue global. Et Dieu sait que le volet Solidarité au niveau du Département est important. Et donc, c'est l'avis du Conseil départemental sur le projet de Schéma régional de santé. Et c'est Sylvie LACHAIZE qui nous le rapporte.

12. Avis du Conseil départemental sur le projet de Schéma Régional de Santé et le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes démunies 2023-2028 portés par l'Agence Régionale de Santé

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. L'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de piloter le système de santé dans la région, au travers de la mise en œuvre d'une politique au plus près des besoins des habitants. L'ARS a émis des critères de priorisation qui sont très défavorables au département du Cantal. En effet, alors que le Cantal connaît le taux de pauvreté le plus important de la région (15 %), que les indices de défavorisation sociale sont marqués dans notre département (niveau de diplôme, revenu médian par habitant), que notre structuration démographique fait apparaître un fort vieillissement de la population, que les problèmes de mobilité restent prégnants (distances et temps de trajets importants) et que notre densité de population est un critère défavorable pour les réponses de proximité, les principaux critères pris en compte par l'ARS pour comparer les moyens alloués à chaque département restent : le nombre d'habitants et notamment le coût euros par habitant et l'évolution démographique par rapport aux niveaux régional et national.

Pour ce qui nous concerne, les moyens alloués aux personnes âgées en situation de handicap permettent à l'ARS de prioriser certains territoires et, sous le vocable de « la réduction des inégalités territoriales de l'offre », de classer le Cantal en dernière position sur les deux politiques publiques majeures du vieillissement et du handicap.

C'est un peu technique, mais il est important de préciser les groupes dans lesquels l'ARS classe les départements. Le groupe 1, ce sont les départements « fragiles » : la Métropole de Lyon, l'Isère, la Drôme, la Haute-Savoie. Le groupe 2, les départements « en vigilance » : la Savoie, l'Ardèche et l'Ain. Le groupe 3, ce sont les départements « intermédiaires » : le Puy-de-Dôme, la Loire et l'Allier. Et enfin, le groupe 4, les départements « favorables », que sont le Cantal, la Haute-Loire et le Rhône. Il est ainsi indiqué que pour ces départements favorables, la recomposition de l'offre doit uniquement se faire par recomposition infra départementale, pour ajuster l'offre aux nouveaux besoins qu'ils soient géographiques ou liés au développement nécessaire de dispositifs d'accompagnement spécifiques. Un rééquilibrage de l'offre sera opéré au bénéfice des territoires prioritaires en concertation avec les départements concernés. Ce dernier point mérite une vigilance particulière, en lien avec le travail des équipes du pôle Solidarité départementale et l'ARS. Ça, c'était l'offre Personnes âgées (PA).

Pour l'offre Personnes Handicapées (PH), à peu près la même chose. Le groupe 1 « fragile » : Métropole de Lyon et Isère. Le groupe 2 « en vigilance » : Rhône, Haute-Savoie, Ardèche et Ain. Le groupe 3 « intermédiaire » : Puy-de-Dôme, Loire, Savoie, Haute-Loire, Drôme. Et départements « favorables » : le Cantal et l'Allier. Pour ces départements, pareil, au niveau des personnes en situation de handicap, la recomposition de l'offre doit uniquement se faire par recomposition infra départementale tout en étudiant les opportunités de transfert de crédits vers des territoires de groupe 1 (fragiles) et de groupe 2 (en vigilance) notamment comme le secteur PA.

Il est à déplorer, sur ce schéma, sur le secteur personnes âgées que la tranche d'âge de plus de 75 ans ou de 85 ans ne soit pas un critère prépondérant. Pour les personnes en situation de handicap, notre spécificité cantalienne qui se caractérise par l'accueil de résidents venus de la France entière, notamment dans nos foyers de vie, n'est pas prise en compte dans le calcul du taux d'équipement. Cette non reconnaissance d'une offre, reconnue en termes de prise en charge auprès des résidents et qui dépasse les limites du département, nous pénalise en matière de moyens alloués d'où la nécessité qu'ils soient calculés selon d'autres critères.

Au vu de toutes ces réflexions sur les critères qui sont posés par l'ARS et au regard des compétences du Conseil départemental qui est très directement concerné par la partie médico-sociale relative aux établissements et dispositifs en charge de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, mais également des personnes vulnérables ou en grande précarité, on vous demande d'émettre un avis défavorable.

Je dois aussi vous signaler l'avis du CDCA (le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) qui s'est réuni le 12 septembre et qui a aussi émis un avis défavorable. Il demande la modification des indicateurs, pour prendre en compte les besoins spécifiques. Il demande : que le Cantal ne soit plus classé en priorité 4 ; que la phrase « pour ces départements, la recomposition de l'offre doit uniquement se faire par recomposition » soit modifiée, ainsi que la phrase « en l'absence de besoin sur le territoire, un rééquilibrage de l'offre sera opéré » ; et que l'État assume pleinement sa politique de soins et sa politique médico-sociale, en assurant la totalité de leur financement. Le CDCA souhaite aussi que les résultats de la réflexion d'évaluation collective du projet de Schéma régional de santé appelé « contribution du CDCA quant à la consultation du schéma » fassent partie intégrante de l'avis et qu'ils soient pris en compte pour la mise en œuvre par la Direction départementale du Cantal des orientations territoriales.

Nous donnons donc un avis défavorable sur ledit projet et demandons la prise en compte par l'ARS de ces remarques portées par le Département du Cantal et présentées en annexe de cette délibération.

Avis favorable pour un avis défavorable de la Commission n° 4 et avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Brièvement, pour remercier notre collègue Sylvie LACHAIZE du travail approfondi accompli comme d'habitude et puis simplement deux remarques de fond. Retrouver le Cantal dans un groupe dit « favorable », ce qui autoriserait un rééquilibrage de l'offre, il n'y a que dans ce domaine qu'on procède ainsi. Et c'est insupportable, parce que dans tous les autres domaines où les critères nous sont défavorables, je n'ai jamais, malheureusement, vu l'État proposer de rééquilibrer l'offre. Sur les critères d'infrastructures routières, si on pouvait bénéficier de ce type de traitement, on en serait très satisfait. Le principe même de dire « vous avez atteint un niveau satisfaisant, donc désormais, ça se passe de manière infra départementale », ce n'est pas acceptable. Et je voulais dire à cette occasion que si on bénéficie de ce classement qui pour le coup, là, se retourne contre nous, c'est lié au dynamisme des associations cantaliennes qui ont porté des projets en leur temps, qui ont toujours eu un temps d'avance et à la politique du Département qui s'est toujours employé à accompagner leurs projets. C'est pour cela qu'on a une lecture objective qui montre qu'on s'est mis en situation d'apporter des solutions aux personnes âgées et aux personnes handicapées et ça ne peut pas être retenu comme un critère pour aujourd'hui nous couper dans notre élan. Quelque part, c'est finalement le dynamisme des associations et la politique qu'on a conduite depuis des années qui se verraient sanctionnés, c'est tout sauf acceptable.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces commentaires. Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Je partage en partie les réserves qu'a présentées Sylvie LACHAIZE. Pour autant, en tant que Président du Conseil de surveillance de l'hôpital Henri-Mondor, dans ce Schéma de propositions de parcours de soins et de conséquences sur l'organisation du service de santé pour notre territoire, il y a aussi de très bonnes choses dans ce projet. Et je m'interroge, en tout cas, c'est difficile a minima pour le Président du Conseil de surveillance de dire qu'on n'est pas favorable à l'installation d'IRM, alors qu'aujourd'hui, on en a bénéficié. Il y a des choses qui sont intéressantes en termes de CLS... Donc notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Les critères infra départementaux sont inadmissibles. Pour autant, je ne voudrais pas que le vote soit interprété comme un rejet total du Schéma de santé qui est proposé. Donc abstention.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Juste pour rappeler qu'au niveau du Département, au niveau de la santé, puisque ce n'est pas de nos compétences, on n'a pas d'avis à donner sur la santé. Notre avis, c'est sur les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Donc juste pour rappeler que voilà, ce n'est pas... Il y a d'autres structures qui sont amenées à voter sur...

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je rappellerai simplement que les votes que nous avons dans cette Assemblée, on les fait en tant que Conseiller départemental et non pas envers d'autres mandats. C'est pour le bon fonctionnement, sinon, moi, après, en tant que Président du SDIS, je peux regretter aussi l'état des urgences, où on est obligé de mobiliser les volontaires pour pallier au déficit d'ouverture des urgences, ce qui pose d'énormes problèmes. C'est un problème qui est national, mais aujourd'hui, c'est ça. Donc ici, les votes se concentrent sur une position de Conseiller départemental. Effectivement, là, c'est un document d'orientation, c'est un document intermédiaire. C'est un rapport d'étape et on sait très bien, malheureusement, que de toute façon, nos avis ne sont que consultatifs. Ils vont permettre, en fonction des arguments qui sont avancés. C'est bien pour ça que l'on met des arguments et pourquoi on n'est pas d'accord avec ce PRS... J'espère que bon nombre d'arguments seront repris sur la réécriture finale de ce PRS

pour les quatre ans qu'il reste. Il y a les nôtres, il y a ceux d'autres Départements. Il faut savoir aujourd'hui qu'au niveau de la région, on a notamment l'Ardèche, on a la Haute-Loire, on a la Drôme qui ont voté de manière négative, l'un favorable sous réserve de prescription, etc., mais il n'y a aucun blanc-seing qui est donné à l'ARS, sachant qu'on est sur de l'orientation. On a tous compris que, de toute façon, d'un point de vue budgétaire, ce n'est pas dans ce document-là que nous aurions des réponses. Ce sont des principes.

S'il n'y a pas d'autres commentaires sur ce rapport, je vous propose de le mettre aux voix, sur la proposition d'un vote défavorable argumenté. Des oppositions ? Il n'y en a pas. Quatre abstentions. Donc ce rapport est approuvé pour un avis défavorable.

Nous passons maintenant sur un rapport qui est important aussi, mais on ne sait pas si on doit s'en réjouir ou pas. Il vous est proposé d'augmenter la capacité d'accueil de la pouponnière qui a ouvert en tout début d'année. Je vous rappelle qu'on avait 10 places et il vous est proposé d'augmenter sa capacité. C'est Marie-Hélène CHASTRE qui nous le rapporte.

13. Augmentation de la capacité d'accueil de la pouponnière du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Président. Le 14 novembre 2022, l'Assemblée départementale s'est prononcée favorablement pour la création d'un CDEF et pour la mise en place d'une pouponnière d'une capacité de 10 places pour des enfants de zéro à deux ans. Une consultation, visant à désigner un prestataire en capacité de gérer la pouponnière pour une période transitoire de trois ans à compter de l'attribution du marché, a été lancée. À l'issue de cette consultation, la proposition de L'ADMR a été retenue. Elle a permis ainsi l'installation d'une pouponnière dans des locaux situés à Marmanhac. Le 31 mars 2023, l'Assemblée départementale s'est prononcée favorablement pour permettre l'accueil au sein de cette pouponnière d'enfants dorénavant âgés de zéro à trois ans.

La saturation actuelle du dispositif ne permet plus de répondre au besoin d'accueil et d'hébergement de ces enfants. Il est donc proposé que la capacité d'accueil de la pouponnière fasse l'objet d'une extension de six places supplémentaires, soit un effectif total de 16 places. Cette évolution répond bien aux besoins immédiats de l'ASE et les locaux de Marmanhac sont adaptés à cette nouvelle capacité d'accueil. Cette extension bien sûr va générer des charges de fonctionnement supplémentaire, principalement en raison de la nécessité d'augmenter le nombre de professionnels dont les qualifications et le taux d'encadrement sont fixés réglementairement. Le coût prévisionnel en année pleine des places supplémentaires s'élève ainsi à plus de 620 000 €, soit un budget global de plus de 1,6 M€.

Il nous est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant les obligations particulières que le Département exerce au titre de sa mission de protection de l'enfance,

Considérant le nombre toujours croissant d'enfants mineurs confiés à l'ASE,

Considérant la saturation actuelle du dispositif de placement cantalien qui n'est plus en capacité de répondre au besoin d'accueil de ces enfants,

- de décider l'extension de la capacité de la pouponnière du Centre départemental de l'enfance et de la famille de 10 à 16 places pour des enfants âgés de zéro à trois ans,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre du fonctionnement de cet établissement,
- de décider que cette extension fera l'objet d'un avenant au marché public relatif à la gestion temporaire par l'ADMR Marmanhac de la pouponnière du CDEF,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer et à mettre en œuvre ledit avenant au marché public relatif à la gestion temporaire par l'ADMR de Marmanhac de la pouponnière du CDEF actant l'extension de capacité.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget prévisionnel 2023, puis imputés sur le chapitre 11, nature 1213, fonction 611 du budget départemental.

La Quatrième Commission a émis un avis favorable et un avis conforme a été émis de la part de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier ? C'est un dossier compliqué, effectivement. Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

S'il est difficile de se réjouir de l'ouverture de places complémentaires dans cette pouponnière, il est important de réfléchir rapidement au Centre départemental de l'enfance et de la famille, parce qu'on se le rappelle, au niveau de la pouponnière, on accueille des enfants de zéro à trois ans. Or, ces enfants vont grandir et dès qu'ils auront plus de trois ans, il faudra bien réfléchir à un accueil pour ces enfants, sachant que les familles d'accueil sont de moins en moins présentes. Donc il va falloir rapidement mettre en place ce CDEF pour que nous n'ayons pas d'enfants qui ne soient pas accueillis à l'issue de leurs trois ans.

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Je voulais aller dans le même sens que Sylvie, puisque l'évolution des besoins, quelles que soient les tranches d'âge, est telle que la création du CDEF devient une nécessité et nous devons tout mettre en œuvre pour le finaliser dans les plus brefs délais. Je sais que ce n'est pas simple, mais c'est ce que je voulais dire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

En introduction, j'évoquais les difficultés ou les perspectives floues, les enjeux en termes de recettes pour le budget du Conseil départemental, mais là aussi, c'est un des enjeux sur les prochaines années, en termes de dépenses. Et quand je parle de dépenses, il faut savoir que le secteur de l'ASE, c'était 15 M€ il y a quelques années au niveau du budget, aujourd'hui, on est à 22... Vous avez vu les budgets qui sont en proportion. Au niveau de l'ASE, concrètement, il y a une petite dizaine d'années, on avait 180 enfants qui avaient une OPP (ordonnance de placement provisoire) mesure de protection, on passe les 420 aujourd'hui, en l'espace de 10 ans et ce n'est pas une spécificité cantalienne, c'est une difficulté nationale. Et qui est d'autant plus sensible chez nous, parce qu'en même temps, on a une baisse d'enfants dans le département. Donc on s'aperçoit des difficultés auxquelles on sera confronté demain.

Sur ce, il convient de rajouter aussi de prendre en considération les flux migratoires. C'est vrai que nous avons des MNA sur le département : 60 à 70, 66, me dit-on. Il faut se rappeler qu'il y a quelques années, on était plutôt à des niveaux de 40 à 45, tout simplement parce qu'il y a une modulation qui se fait au niveau national. C'est particulier de parler comme ça, mais ça fonctionne toujours comme ça. Et au niveau national, c'est vrai que les départements plus frontaliers ou les départements urbains avaient déjà sollicité à ce que cette modulation soit différente, de manière à ce que des départements comme nous accueillions un peu plus de MNA. Là, aujourd'hui, avec les flux migratoires que nous observons, il y a une arrivée accrue de MNA sur le territoire national et les départements périphériques remontent au créneau pour revoir une nouvelle fois cette répartition. Donc il est fort à craindre que le nombre des MNA augmente sur le département, avec une évolution aussi dans ces MNA. C'est-à-dire que, jusqu'à maintenant, on parlait de mineurs non accompagnés, mais sur des jeunes qui étaient plutôt sur des tranches d'âge de 17 ans et plus, aujourd'hui, ce qui semble se confirmer sur les nouvelles arrivées, c'est qu'on est sur des MNA qui sont plus sur des niveaux de 12 ans. Et attention, on a effectivement les enfants qui relèvent

de l'ASE que l'on prend en charge et avec ces arrivées migratoires, il va falloir que l'on soit en capacité de pouvoir mettre à l'abri l'ensemble de ces jeunes. Donc il y a de fortes discussions avec l'État sur les prises en charge (qui paye quoi ?), puisque la politique migratoire relève d'une politique d'État. Il ne peut pas, d'un côté, laisser rentrer des migrants et après nous dire « c'est vous qui payez » ou alors c'est fait et il contribue au financement. Il y a une discussion importante avec l'État actuellement, sur l'avenir de la prise en charge des MNA et globalement de l'ASE, puisque vous savez qu'on est en difficulté sur la création d'un USEMA sur le département, où l'État nous a donné un chèque de 100 000 €, pensant se dédouaner de son obligation et que son obligation s'arrête là. Mais aujourd'hui, effectivement, on a des jeunes qui ne relèvent pas, selon nous, de notre prise en charge, mais plus d'une prise en charge médicale qui reviendrait effectivement à l'État.

Ceci dit, il faut se satisfaire de la création de ces places, de manière à pouvoir prendre en charge des jeunes et des très jeunes enfants qui seraient en difficulté. Il faut savoir qu'au niveau de l'ASE au niveau national, on est dans une situation qui est quand même dramatique. Sur la communauté européenne d'Alsace, qui vient, sur les deux dernières années, de créer 130 places en matière d'ASE, ils ont encore 240 enfants qu'ils n'ont pas pu prendre en charge, enfants qui ont une OPP (une obligation de placement). Sur le Département du Nord, c'est plus de 350 enfants avec des obligations de protection et qui ne sont pas mis à l'abri. Alors, il y a des systèmes différents, il y a des éducateurs qui vont sur place, etc., mais les Départements sont débordés aujourd'hui, au niveau de l'ASE.

Pour revenir sur ce rapport de l'augmentation de notre capacité d'accueil en pouponnière, y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport 14, une convention avec l'association SOLINUM, pour la consolidation d'un outil numérique pour l'action sociale, c'est un outil d'information auprès des ressortissants et c'est Marina BESSE qui nous le rapporte.

14. Convention avec l'association SOLINUM pour la consolidation d'un outil numérique pour l'action sociale dans le Cantal

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. En juin 2019, le Département du Cantal s'est engagé aux côtés de l'État dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Un des cinq engagements prioritaires de cette stratégie est d'aller « vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitants à l'activité : Lutter contre le non-recours aux droits ». Trop de familles, de travailleurs pauvres ou de personnes en situation d'exclusion méconnaissent leurs droits et ne savent pas comment, ni où solliciter les aides auxquelles ils peuvent prétendre. C'est pourquoi, lors du Conseil départemental du 24 septembre 2021, vous aviez voté la contribution à l'élaboration d'une plate-forme appelée SOLIGUIDE, présentant l'offre de services territoriale qui référence les lieux et services utiles et accessibles aux personnes en situation de précarité. Cette solution, développée progressivement sur l'ensemble du territoire national, a pour but de regrouper les divers outils existants, de faciliter la réinsertion, l'autonomie des personnes et l'accès aux services de première nécessité, d'améliorer la coordination au sein de l'action sociale, et d'avoir une vue d'ensemble de l'action sociale sur le territoire.

La phase d'élaboration de l'outil s'est terminée en décembre 2022. Il est proposé aujourd'hui, au travers de la convention présentée en annexe du présent rapport, de déployer et consolider cet outil sur la durée de la convention, soit l'année 2023. Cette nouvelle convention n'a aucun impact financier pour la collectivité.

Il nous est demandé :

- d'approuver la convention entre le Conseil départemental du Cantal et l'association SOLINUM,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

Il y a un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous en remercie. Il est approuvé.

Nous passons maintenant à notre soutien annuel aux épiceries solidaires d'Aurillac et de Saint-Flour et c'est Sylvie LACHAIZE.

15. Subvention annuelle portant sur un soutien aux épiceries solidaires d'Aurillac et de Saint-Flour

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. Il existe à ce jour deux épiceries sociales sur le département, une à Saint-Flour, portée par le CCAS de Saint-Flour et une sur Aurillac, portée par l'association Accueil Boutique Conseil (ABC) qui regroupe cinq organismes : le Secours Populaire, le Secours Catholique, la société Saint-Vincent-de-Paul, la Banque alimentaire et le CCAS d'Aurillac. Une réflexion est en cours pour l'ouverture d'une épicerie sociale sur le bassin de Mauriac. L'objectif est de permettre aux bénéficiaires (ayant un faible quotient familial) d'apurer une situation financière difficile, temporaire et exceptionnelle. Cela leur permet aussi d'acheter, durant quelques mois, une grande partie de leurs produits de consommation courante à moindre prix en fonction de leurs ressources. Les économies réalisées permettent le plus souvent de rembourser des dettes (loyer, électricité, ...) ou de réaliser une petite épargne sous l'égide du travailleur social. Les bénéficiaires sont essentiellement des familles monoparentales, des jeunes de moins de 25 ans, des couples avec enfants dont un seul des parents travaille.

L'achat des produits revendus dans le cadre des missions d'épicerie sociale est réalisé grâce à des dons et des subventions de différentes Collectivités, dont le Conseil départemental. Les deux épiceries sociales ont fait part de l'augmentation des prix des produits du fait de l'inflation et nous sollicitent pour une subvention de 12 000 € par an sur le bassin d'Aurillac (elle était de 10 000 € en 2021 et 12 000 € en 2022) et de 9 000 € par an pour celle de Saint-Flour (elle était de 7 000 € en 2022), avec le projet d'apporter une aide supplémentaire autour de l'achat de produits de type carburant, gaz, bouteilles de gaz, ...

Les conventions avec ces deux structures, dont les projets sont joints en annexe au présent rapport, seraient conclues pour une durée de trois ans (2023-2025).

Je tiens à rappeler que nous avons toujours aidé l'épicerie sociale, mais c'était au travers des subventions sociales. Et après réflexion avec la présidente, Madame CUSSAC et pour entrer malheureusement dans la pérennité de l'aide que nous donnons à l'épicerie sociale, nous avons convenu de faire une convention sur trois ans afin de pérenniser cette aide à l'épicerie sociale parce qu'ils en ont vraiment besoin et de sortir l'aide des subventions sociales. Et on le reverra au cours de l'année, pour avoir été sollicités par toutes les différentes associations caritatives, on sent vraiment un appel à l'aide de ces associations, qui traversent des difficultés au vu de l'augmentation des produits, mais au vu et aussi malheureusement, des personnes en grande, grande difficulté dans notre département. J'entends parler d'associations qui ont 48 % de plus de demandes, donc il faudra aussi se pencher sur ces associations dans les mois qui viennent.

Pour revenir à ce dossier d'épicerie sociale, il nous est demandé :

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant. Le montant de la dépense sera imputé sur les crédits inscrits au chapitre 17.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole ? Valérie RUEDA ?

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

C'est vrai que cette convention sur trois ans permet de sécuriser les fonds pour ces associations, ce qui signifie que le montant est figé, pour les trois ans.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

À la demande des associations.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Oui, enfin, si on leur disait qu'il va augmenter, je pense qu'elles ne s'y opposeraient pas. Aujourd'hui, quand on voit la précarité alimentaire que vivent certaines familles qui augmente énormément, ça interroge. Alors, c'est vrai que ça sécurise, mais il y a l'effet un peu boomerang qui peut être...

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Oui, juste, j'aurais dû le rappeler, mais au niveau des subventions sociales, l'épicerie sociale continue à faire des demandes ponctuelles, notamment sur du matériel que ce soient des camions réfrigérés ou des chambres froides, mais évidemment que nous continuerons à les aider sur des subventions sociales.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Là, on est sur une subvention que je vais qualifier de fonctionnement, une dotation annuelle, mais effectivement, il y a toute la politique que l'on conduit sur un soutien à l'investissement de renouvellement de matériel ou autre, donc on en est présent. Et puis à toute situation exceptionnelle peut voir une contribution exceptionnelle aussi.

S'il n'y a pas d'autres remarques sur ce rapport, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur un volet Solidarité territoriale, notamment avec le Fonds Cantal solidaire et c'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

16. Fonds Cantal solidaire 2022-2024 - Attribution de subventions au titre de l'année 2023 - Opérations complémentaires

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Comme vous le savez, le Projet pour le Cantal a été voté à l'unanimité en 2021, ce qui a permis de mobiliser 34 M€ sur six ans (période 2022-2027) sur les nouveaux dispositifs d'aides au territoire. Parmi ces aides, il a été décidé de reconduire le dispositif de soutien financier Fonds Cantal solidaire.

Lors de sa séance du 24 juin 2022, le Conseil départemental a établi la liste des projets présélectionnés au titre de la période 2022-2024. Les dossiers aussi présélectionnés pour l'année 2023 ont fait l'objet d'une attribution financière lors de la séance du Conseil départemental du 23 juin de cette année. De nouveaux dossiers viennent s'ajouter à ces dossiers de l'année 2023, quatre exactement : un concernant la Commune du Vigean pour des travaux de réseau et de voirie ; un pour la Commune de Neussargues-en-Pinatelle concernant du remplacement de matériel ; un deuxième pour cette Commune de Neussargues-en-Pinatelle concernant la création d'une passerelle sur l'Alagnon et un dernier concernant la Commune de Vieillevie pour un projet de création d'un espace multiculturel et touristique.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'attribuer des aides financières au titre du Fonds Cantal Solidaire pour l'année 2023 pour un montant total de 106 580 € pour quatre dossiers : 45 000 € pour la Commune du Vigean, 15 580 et 16 000 € pour la Commune de Neussargues-en-Pinatelle et 30 000 € pour la Commune de Vieillevie.

Cette dépense d'investissement sera imputée aux crédits inscrits sur le programme du Fonds Cantal solidaire, au chapitre 23 du budget du Département.

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette synthèse. Nous aurons certainement des dossiers sur les tranches qui avaient été identifiées, lors de la prochaine session, pour les Communes qui n'ont pas encore déposé leur dossier pour l'exercice 2023.

S'il n'y a pas de questions particulières, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous en remercie.

Nous passons maintenant à la programmation 2023 du produit des amendes de police. C'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

17. Programmation 2023 du produit des amendes de police

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Comme chaque année, le Conseil départemental est chargé de proposer la répartition du produit des amendes de police attribué au Département. Ces crédits sont engagés et liquidés par le Préfet, mais il nous appartient d'arrêter la liste des Communes bénéficiaires, ainsi que le montant des attributions leur revenant. Les opérations éligibles relèvent de la circulation routière. Pour cette année 2023, le montant à attribuer s'élève à 247 476 €.

En marge de la délibération, un tableau vous est proposé concernant la programmation 2023, avec un nombre de dossiers retenus de 65 sur l'ensemble du département, pour un montant total de 247 476 €.

Il est proposé donc de vous prononcer sur la délibération suivante :

- décide de répartir la dotation départementale 2023 du produit des amendes de police pour un montant global de 247 476 €, en soutien aux travaux de sécurité routière ou d'aménagement de stationnement, au bénéfice des opérations et maîtres d'ouvrage précisés dans le tableau annexé.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Cette dotation exceptionnelle de 247 000 € est importante. On peut souligner aussi que l'ensemble des Communes qui ont déposé des dossiers ont été retenues. On a simplement écarté les demandes les plus importantes pour qu'elles puissent toutes en bénéficier. Cela va de création de parkings, comme vous pouvez le voir dans le tableau, à des dossiers qui sont nettement plus simples, sur de la signalisation horizontale ou autre, mais c'est la première année où on arrive à servir l'ensemble des demandes.

S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe maintenant sur un volet innovant, un volet d'ouverture, puisqu'on va être sur l'Europe. C'est Isabelle LANTUEJOUL qui va nous rapporter au moins le 18 et le 19.

18. Désignation d'un élu au réseau « Bâtir l'Europe avec les élus locaux »

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. L'Union européenne est avant tout une union de peuples et de valeurs. Tous ceux qui sont concernés par l'avenir de l'Europe ont un rôle à jouer, en expliquant ce que l'appartenance à cette union implique. Le Parlement européen a lancé le projet « Bâtir l'Europe avec les élus locaux ». Il vise à créer un réseau d'élus

locaux dans tous les États membres. Leur objectif sera de faire connaître l'Union européenne sur le terrain. L'Union lance un appel à candidatures auprès des Communes, Départements ou Régions, afin de désigner des élus locaux, en tant que partenaires pour communiquer sur les enjeux de l'Union européenne auprès de la population. Le Département doit désigner un conseiller élu et signer une déclaration en tant que membre du réseau. Le représentant devra signer une déclaration avec les engagements suivants : discussions et débats réguliers dans sa circonscription ou dans les médias locaux, l'objectif étant d'encourager les citoyens à s'impliquer dans les débats sur l'avenir de l'UE. Il présentera les politiques, les actions de l'UE, de façon objective, en s'appuyant sur des informations fiables. Il prendra part aux réunions en ligne, aux séminaires et aux visites proposées par l'UE. Il répondra à des enquêtes deux fois par an sur ses activités dans le réseau.

La Commission fournira à l'élu local : le matériel de communication et les mises à jour régulières sur l'information pour l'aider à s'impliquer avec les citoyens ; en fonction de la disponibilité des ressources, accès à des visites prioritaires au Centre de visiteurs de la Commission européenne à Bruxelles, sous forme physique ou virtuelle ; accès à une plateforme interactive pour encourager les interactions avec les autres membres du réseau ; des informations sur les autres initiatives de l'UE dédiées aux conseillers locaux et aux collectivités locales, et en particulier sur les activités du Comité des régions et son réseau européen de conseillers régionaux et locaux de l'UE et les possibilités de suivre leurs activités et d'y contribuer.

Il vous est donc demandé :

- de désigner Monsieur Florian MORELLE, Conseiller départemental, comme représentant du Conseil départemental du Cantal dans le réseau « Bâtir l'Europe avec les élus locaux »,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la déclaration sur la participation aux activités du projet « Bâtir l'Europe avec les élus locaux » jointe en annexe de la présente délibération,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi du projet « Bâtir l'Europe avec les élus locaux ».

Un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver cette délibération et de désigner Florian MORELLE pour participer à ce réseau et nous représenter. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc la désignation est validée.

Maintenant, nous sommes au rapport 19 : c'est un appel à projets « Citoyens européens » et notamment en vue des élections européennes 2024. C'est toujours Isabelle qui nous le rapporte.

19. Appel à projets – « Citoyens européens - Élections européennes 2024 »

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Le Conseil départemental du Cantal entend participer activement aux élections européennes 2024. L'objectif est de promouvoir la participation des citoyens cantaliens aux élections européennes du 9 juin 2024, car nous savons aujourd'hui comment les citoyens tournent le dos aux scrutins, étant donné que leurs attentes ne sont pas prises en compte. Ainsi, en veillant à ne jamais intervenir dans l'information partisane, le Département souhaite développer une pluralité d'outils permettant aux citoyens d'être mieux informés, dans la perspective des élections européennes sur : le fonctionnement des élections européennes ; le processus de décision au sein des institutions européennes ; les compétences de l'Union européenne ; l'impact des politiques et des programmes européens ; l'association des citoyens aux prises de décision.

Ce dispositif a vocation à s'inscrire en complémentarité avec les politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité et les institutions européennes. Le présent appel à projets a pour objectif de mettre en œuvre les actions

de sensibilisation aux élections européennes et d'incitation à la participation. De manière non exhaustive, les actions visées correspondent à : la promotion de la citoyenneté européenne et des valeurs de l'UE ; l'information et le cycle d'informations dans le fonctionnement des élections européennes, le processus de décision au sein des institutions européennes, les compétences de l'Union européenne, l'impact des politiques et des programmes européens et l'association des citoyens aux prises de décisions.

Les projets retenus parmi les projets candidats reçoivent, à condition qu'ils respectent un certain nombre de critères, un soutien financier de la part de la Collectivité. Le Département du Cantal a prévu une enveloppe globale de 6 000 €. L'appel à projets définit enfin les conditions d'éligibilité et de sélection des opérations et les modalités d'intervention et de dépôt des demandes auprès du Conseil départemental.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver l'appel à projets « Citoyens européens - élections européennes 2024 » joint en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent au suivi de l'appel à projets,
- de donner délégation à la Commission permanente pour la sélection des opérations de l'appel à projets « Citoyens européens - élections européennes 2024 ».

Il y a un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Isabelle LANTUEJOUL pour cette présentation très complète. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport, cet appel à projets ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

C'est peut-être une boutade, mais nous avons la chance d'avoir, dans le département, une députée européenne depuis deux mois, donc nous devons nous féliciter de cette situation.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Tout à fait, ça avait été noté. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport 20, modification des statuts d'EPIDOR. Gilles COMBELLE nous le rapporte.

20. Modification des statuts d'EPIDOR

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez, le Conseil départemental est membre du Syndicat EPIDOR, qui est un établissement public territorial de bassin de la Dordogne et cet établissement public, lors de son comité syndical du 7 juin 2023, s'est prononcé en faveur d'une modification statutaire autorisant le vote à distance lors des comités et bureaux syndicaux. C'est simplement pour faciliter le fonctionnement de cet établissement.

Il vous est donc demandé :

- d'approuver ces modifications statutaires qui concernent les articles 7.2 et 8.2 des statuts, donc « quorum et vote du comité syndical et du bureau syndical », qui précisent que, dorénavant, les comités syndicaux et les bureaux syndicaux ne sont réunis valablement pour prendre des décisions que si chaque membre est présent ou représenté et que la moitié simple des délégués syndicaux sont présents, dont au moins dix physiquement, les autres pouvant participer en visioconférence.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. On a compris, effectivement, que ce sont des ajustements en termes de fonctionnement qui vous sont proposés, donc, je pense qu'il n'y a pas de remarques particulières. S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport 21, ce sont des modifications statutaires aussi, mais cette fois-ci au Syndicat Mixte du Bassin du Lot. C'est toujours Gilles COMBELLE.

21. Modification statutaire - Syndicat Mixte du Bassin du Lot**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Le Syndicat Mixte du Bassin du Lot a été sollicité par la Communauté de communes de Fumel Vallée du Lot pour y adhérer. Il convient, à ce titre, de modifier les statuts. Cette communauté de communes a souhaité adhérer au Syndicat du Bassin du Lot, afin d'exercer sa compétence de gestion des milieux aquatiques à une échelle cohérente du bassin versant. Le Syndicat Mixte a validé cette adhésion, le 5 avril 2023.

Le Conseil départemental étant membre de ce syndicat, il vous est demandé :

- de vous prononcer sur cette adhésion de la Communauté de communes de Fumel Vallée du Lot au Syndicat,
- d'approuver l'actualisation des statuts du Syndicat Mixte.

Ça ne change rien à la participation budgétaire du Département. Simplement, cette Communauté de communes se retrouve représentée dans ce Syndicat et participera financièrement, comme le prévoient les statuts.

Avis favorable de la Deuxième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas, donc je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à un bloc de rapports sur l'Administration générale de la Collectivité, donc pas mal de dossiers financiers, notamment le rapport 22 pour la dotation de fonctionnement des collèges publics en 2024. On retrouve la jeunesse et c'est donc Philippe FABRE qui nous le rapporte.

22. Dotation de fonctionnement des collèges publics 2024**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. En effet, il s'agit de fixer la dotation de fonctionnement des collèges publics pour l'année 2024, pour nos 22 collèges publics, et bien sûr, nous devons le réaliser avant le 1^{er} novembre de l'année précédant l'exercice, comme le prévoit le Code de l'éducation.

En 2023, le montant total des crédits affectés au fonctionnement de nos collèges avait été estimé à 2 580 000 €, répartis ainsi : 415 000 € pour la prise en charge directe des dépenses liées au chauffage des sept établissements raccordés à un réseau de chaleur bois, 2 095 000 € au titre des dotations directes et 70 000 € au titre des activités pédagogiques. Le mode de calcul de la DGF 2023 avait été modifié afin de prendre en compte une très forte hausse des coûts de viabilisation pour le fioul, le gaz et l'électricité. Nous avons, à l'époque, validé le principe de nous baser sur l'estimation des coûts pour l'année civile 2022. En ce qui concerne l'eau, rien n'avait été modifié.

Pour 2024, il vous est proposé de modifier à nouveau le mode de calcul de la DGF en prenant en compte l'estimation des consommations en termes de kilowatts pour les différents fluides, ainsi que pour le bois, en y appliquant des tarifs prévisionnels fournis par les différents fournisseurs dans le cadre d'un travail mené par la Direction des bâtiments. Également, pas de modifications, en ce qui concerne le calcul pour la consommation d'eau. Ainsi, cette dotation 2024 correspond à la dotation d'une année normale de 1,9 M€, augmentée de 400 000 €

pour l'année 2022 et de 200 000 € pour l'année 2023. Compte tenu des travaux engagés (remplacement de chaudières, changement de menuiseries extérieures, réfection de toitures, ...) et des économies induites, la dotation 2024 est estimée à 2,350 M€, ce qui représente une baisse de 160 000 € par rapport à 2023, mais reste tout de même une aide exceptionnelle de 450 000 € par rapport à 2021. Je vous indique à cet instant que je souhaite souligner le travail remarquable de nos services, notamment le service des Bâtiments, dans le cadre de la négociation avec nos différents prestataires. Bien sûr, il faut y ajouter les travaux importants que nous avons réalisés, notamment en termes d'isolation thermique, ce qui nous a permis de faire une économie de 160 000 €.

Il vous est proposé de fixer l'enveloppe réservée au fonctionnement de nos 22 collèges à 2,350 M€. Cette somme intègre aussi le montant alloué à l'EREA, qui, vous le savez, accueille certains collégiens au sein de son établissement. Le Comité de pilotage se réunira à l'automne, afin de faire des propositions sur la répartition de cette enveloppe. Ces propositions seront soumises pour avis au Conseil départemental de l'Éducation nationale, puis en Commission Permanente le 27 octobre 2023.

Il vous est proposé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de valider le principe de modifier les critères de calcul de la DGF au titre de l'année 2024 en prenant en compte l'estimation des consommations en termes de kWh pour les différents fluides ainsi que pour le bois, en y appliquant des tarifs prévisionnels fournis par les différents fournisseurs, le calcul de la dépense pour la consommation d'eau restant pour sa part inchangée ;
- de fixer pour 2024 le montant de la dotation prévisionnelle de fonctionnement affecté aux collèges publics au titre des dotations directes et des dépenses de viabilisation liées au réseau de chaleur bois à 2,350 M€ ;
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil départemental pour déterminer le montant des dotations de fonctionnement revenant à chaque collège au titre des dotations directes ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour toute autre question relative au fonctionnement de nos collèges ;
- d'autoriser notre Président ou son représentant à signer tout document contractuel relatif au fonctionnement des collèges.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. On voit tout l'intérêt des travaux importants que l'on mène sur l'isolation thermique ou la modification des systèmes de chauffage, notamment on a réformé pas mal de chaudières fioul pour les transformer par des chaudières à pellets, à plaquettes, etc. On voit, en termes de consommation, les liens que l'on peut faire. On pilote aussi à distance, maintenant, un certain nombre de systèmes de chauffage, quand je dis « à distance », c'est à partir des locaux du Département, un système de chauffage de différents collèges et on voit en termes de consommation et d'impact sur l'environnement et sur nos finances, les bienfaits de ces investissements. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Ce n'est pas sur le rapport direct, mais c'est une problématique que je tiens à souligner, puisque nous avons fait la rentrée des écoles et il y a eu un certain nombre de questionnements qui nous ont été posés et qui doivent vous être posés aussi à titre individuel sur le devenir du collège de la Jordanne. Particulièrement sur les écoles de Tivoli, de la Jordanne, Belbex, les parents s'inquiètent à juste titre, puisqu'ils ne savent pas quel va être le devenir de leurs enfants dans les années à venir si la décision est prise de fermer le collège de la Jordanne et de modifier la carte scolaire. C'est un sujet permanent de préoccupation soit pour des Aurillacois, soit pour des personnes qui viennent d'autres Communes et qui vont au collège de la Jordanne (je pense à Ytrac, à Naucelles), une inquiétude des parents qui souhaitent savoir à quelle sauce ils vont être mangés. Je pense aussi aux dispositifs particuliers, que ce soient les ULIS ou les allophones qui sont des dispositifs qui ne pourront pas quitter Aurillac et qui

aujourd'hui doivent savoir quelle carte scolaire va leur être appliquée. Cette inquiétude est en train de poindre chez les parents. Elle pointe évidemment chez les enseignants, particulièrement sur le collège de la Jordanne qui fait un travail remarquable de mixité sociale et d'intégration des publics fragiles. Les écoles que j'ai citées sont des écoles sensibles à Aurillac. C'est un premier point sur lequel je m'interroge de savoir quand on aura connaissance de la carte scolaire et quelle décision va être prise sur le collège de la Jordanne.

Le deuxième élément que je souhaiterais évoquer avec vous, c'est la problématique des enseignants, parce que les enseignants ont une carrière professionnelle. Ils s'inquiètent aussi. Je sais qu'ils sont très engagés, particulièrement sur le collège de la Jordanne, justement pour travailler à cette mixité sociale qui fait parfois défaut dans certaines villes, mais où le collège de la Jordanne procédait de façon très favorable. Ça évite des phénomènes de bandes qui pourraient se créer avec déscolarisation des adolescents. C'est vraiment une bataille du quotidien qui est menée dans cet établissement et qui évite un certain nombre d'actes de délinquance. Et je pèse mes mots. Je ne dis pas ça à la légère.

Le troisième élément qui m'interroge aussi, c'est toutes les options. L'option Rugby, qui était attractive au sein de ce collège. L'option Lettres classiques ou Civilisations, je ne sais plus comment cela s'appelle, qui aussi fonctionne. Pour tous ces éléments, aujourd'hui, il faut donner des informations claires, notamment au Conseil d'administration du collège. Il faut qu'ils aient des réponses très concrètes de savoir ce qui va être décidé sur ce collège, sachant qu'aujourd'hui, le collège de la Jordanne a eu la rentrée avec l'effectif, je pense, le plus fort qu'ils n'ont jamais eu depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, c'est un collège de plus de plus de 500 collégiens. Si la décision est prise de le fermer, il va falloir vraiment travailler sur les solutions et énoncer clairement les conséquences pour les parents, notamment en termes de déplacement et de réponse, sachant aussi qu'il faut être conscient du paramètre selon lequel sur la ville d'Aurillac, ce sont 24 000 personnes qui travaillent tous les jours, qu'il n'y a que 10 000 Aurillacois dans ces 24 000 personnes. Les processus de déplacement étaient beaucoup plus simples quand il y avait des fratries et que l'on amenait les enfants au collège ou au lycée dans la même ville. Soyons bien clairs sur les conséquences de la carte scolaire vis-à-vis de nos citoyens et surtout sur la logique comptable qui peut présider à certaines décisions ou sur la logique financière. On est bien conscients que les finances du Département sont limitées, on l'a évoqué dans les propos, en préambule, mais que l'on ne prenne pas de décision à la légère, car les conséquences sur nos concitoyens seront fortes, très fortes. Quand on est tous volontaires sur le dispositif d'attractivité, quel message envoie-t-on aux nouveaux arrivants si on ferme un collège de 500 collégiens sur le centre-ville ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Avant de passer la parole à Philippe, qui complétera certainement, parce que c'est lui qui est bien au fait du dossier, simplement une remarque d'ordre général. Sur les enseignants, moi, je suis désolé, mais ce n'est pas au Conseil départemental de se poser la question, c'est à l'Éducation nationale qui gère son personnel. Ce n'est pas au Conseil départemental de gérer le personnel de l'Éducation nationale. Sur la Jordanne, que ce soit très clair, la première problématique n'est pas un problème d'effectifs. La problématique est un problème structurel. C'est un bâtiment qui est amianté. C'étaient les collèges Pailleron. Sa particularité, c'est qu'on ne peut pas l'améliorer. Surtout, on ne peut pas l'améliorer en site occupé. Si on était amenés à réaliser des travaux sur le collège, on serait obligés de demander à l'ensemble des élèves de partir, tout du moins, le temps de réaliser les travaux. Et si on souhaite refaire l'ensemble du bâtiment, et là ce n'est pas comptable du tout, on en a au moins pour deux à trois années et dans ce cadre-là, il faut que l'on s'intéresse à savoir où est-ce que l'on met les élèves. Là, ce n'est pas un problème de positionnement, ce n'est pas un problème d'effectifs, c'est un problème structurel. Ces bâtiments datent du milieu des années 60 et ils sont structurés sous cette forme-là. Aujourd'hui la difficulté, c'est que l'on se retrouve avec un bâtiment, dont on est dans l'incapacité d'améliorer les rendements thermiques et dans l'incapacité d'améliorer le confort, parce que dès que l'on va toucher à la structure, avec l'amiante, ça va nous imposer un certain nombre de dispositions et notamment de sortir les enfants puisqu'on ne validerait pas le fait, et

on nous ferait le procès de faire des travaux sur un bâtiment de ce type en site occupé. Ça, c'est le premier point. Au niveau des élus, il ne faut pas diffuser n'importe quelle information. À partir du moment où on a ce constat-là sur la structure du bâtiment, c'est de se dire que si jamais l'idée venait de faire les travaux, il faut que l'on soit capable de prendre en charge les collégiens sur d'autres collèges. C'est là où se pose la question : est-ce qu'on a capacité à les mettre dans les autres collèges ? Est-ce qu'on a capacité de construire un autre collège, d'agrandir un collège ou quoi que ce soit ? Et là, effectivement, des considérations financières peuvent venir. C'est de se dire : si nous devons construire un collège ou si nous devons agrandir un collège, quels en sont les coûts ? Les considérations financières n'arrivent qu'à ce moment-là, mais il faut bien partager le constat de départ sur un collège qui a été construit à une époque avec les contraintes que nous connaissons aujourd'hui. Voilà ce que je voulais mettre en lumière. Ce sont des contraintes sur un bâtiment. Après simplement, au vu des contraintes financières, faut-il que l'on parte sur la construction d'un collège ou l'agrandissement d'un collège ? C'est là où la démographie aussi intervient. Quelle sera notre démographie à l'échelle 2030, voire plus loin, pour cette prise en charge ? Après, sur tout ce qui est les sections, tout ce qui est les classes spécifiques pour un certain type de collégiens, on se pose la question. Dans la réflexion qui est conduite par Philippe et l'ensemble des services, c'est bien de dire : est-ce qu'on a capacité ? Comment peut-on l'organiser ? Je crois que des rendez-vous ont déjà eu lieu avec la DASEN pour voir en termes d'organisation et un rendez-vous est prévu avec le Recteur. On parle spécifiquement de la Jordanne, mais c'est le collège cantalien de demain d'une manière générale où nous avons besoin d'avoir des assurances de la part du rectorat sur les moyens et la volonté de celui-ci sur des départements ruraux, voire très ruraux comme les nôtres où on a des collèges avec un faible effectif dedans. Philippe peut, peut-être, compléter ma réponse, mais je crois que le cadre général, il est important de l'avoir.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Je crois qu'il est important tout d'abord de prendre en compte l'état structurel, mais quand on parle d'état structurel, il faut considérer la sécurité, c'est-à-dire la sécurité bien sûr de nos collégiens, bien sûr des enseignants, bien sûr de toutes les personnes qui constituent la communauté éducative du collège de la Jordanne. Et là, je dois avouer, étant désormais un peu ancien dans cette collectivité, que nous avons maintenu ce collège peut-être de manière un peu trop longue, parce qu'il y a longtemps que ce collège Pailleron et d'ailleurs, je crois qu'il n'en existe que très peu en France, tous ont fini par être déconstruits. Le premier sujet, c'est la sécurité. Le deuxième positionnement, je crois que c'est le positionnement de notre Collectivité départementale. Notre volonté, me semble-t-il, c'est bien d'avoir un véritable maillage sur l'ensemble du département du Cantal. C'est un choix politique. Le choix de maintenir, notamment de très petits collèges. On pourrait imaginer, comme le font certains territoires, de fermer tous les collèges à moins de 100 collégiens. Pourquoi pas ? Notre volonté, c'est de maintenir cette offre éducative sur l'ensemble du territoire du Cantal. Au-delà de la situation aurillacoise et du collège de la Jordanne, c'est ce positionnement départemental qui préside à nos décisions. Bien sûr, ce sujet ne peut pas être pris à la légère ni traité sans la moindre considération. Et bien sûr que prononcer le mot « fermeture d'un collège », comme lorsqu'on prononce « fermeture d'une école », suscite de l'émotion, beaucoup d'émotion. Bien sûr chez les parents d'élèves, chez les élèves eux-mêmes et également chez les enseignants. Bien sûr que l'émotion est là, mais il nous appartient, nous, élus, de dépasser ce cadre émotif pour apprécier les bonnes conditions à mettre en œuvre pour nos jeunes Cantaliens.

Concernant le collège de la Jordanne, cette année, de nombreux collégiens ont rejoint le collège de la Jordanne, c'est une réalité. Je partage ce constat. Je partage également le travail remarquable des équipes pédagogiques, puisque j'ai eu le plaisir avec le Recteur de passer une journée, l'année dernière, au sein des équipes pédagogiques. Ça montre l'engagement que l'on peut avoir au plus près de nos collèges. Néanmoins, les chiffres, à quelques unités près, mais il y a environ 170 Aurillacois qui sont élèves de ce collège de la Jordanne. Et nul doute que pour ces 170 collégiens, les parents peuvent s'inquiéter ou on peut les rendre inquiets éventuellement, mais ces 170 collégiens, il est hors de question d'imaginer qu'ils se rendront à Saint-Mamet, à Laroquebrou, à

Saint-Cernin ou ailleurs, bien sûr. Les collégiens aurillacois iront dans un collège aurillacois, Jules-Ferry, peut-être, La Ponétie qui est sûrement un des plus beaux collèges de la ville aurillacoise, avec des infrastructures tout à fait remarquables, qui, peut-être, pourraient permettre d'accueillir des sections Rugby avec la plaine des jeux de La Ponétie. Ce ne sont que des hypothèses. Se posent aussi des questions. Notamment, pour moi, le sujet, c'est les communes périphériques : Saint-Paul-des-Landes, Prunet, Ytrac. Bien sûr, il faut s'interroger et écouter, c'est la mission que j'ai confiée à l'ensemble de nos collègues, être au plus près des territoires sur chaque Canton, sur chaque Commune. Être à l'écoute des parents pour gommer ces inquiétudes, parce que lorsque l'on dit « On ferme un collège », quand on est à Ytrac, on peut se demander « Où vont être scolarisés nos enfants » ? Et elles sont légitimes. Mais lorsque je dis à des Ytracois : « *Votre enfant ne sera plus* - peut-être, parce que la décision, si on la prend, elle sera prise dans cette Assemblée, à la fin de cette année 2023, certes qui approche, néanmoins, lorsque je dis à des familles ytracoises « *Votre enfant ne sera plus scolarisé à la Jordanne, il sera à La Ponétie* », je ne vois pas enfler l'inquiétude. Et c'est là qu'intervient le sujet adossé aux différents bâtiments, c'est la sectorisation. Cette sectorisation est travaillée, déjà. Vous le savez, tous, autour de la table, on ne découvre pas le sujet aujourd'hui de la sectorisation et de la situation de la Jordanne. On en parle depuis plusieurs mois. Nous multiplions, avec les services, les rencontres, notamment avec la DASEN. Le Président a évoqué un rendez-vous avec le Recteur. Il aura lieu très précisément le 6 novembre, à Clermont-Ferrand. Également, nous avons sollicité nos parlementaires pour évoquer ce sujet. J'ai entendu l'autre fois, le ministre Gabriel ATTAL parler de dispositifs particuliers pour la ruralité, pour les petits collèges, pour les petites écoles. Peut-être qu'au-delà des paroles, parce que parler n'est pas agir, on pourrait le solliciter pour l'interroger sur la situation tout à fait particulière du Cantal et des territoires ruraux. Une fois que je dis ça, il est temps encore de travailler, de confronter les chiffres, les effectifs, sans les réduire à une analyse comptable, parce que l'éducation d'un enfant, ce n'est pas avec des ratios qu'on la fait. J'ai été enseignant 40 ans dans ma vie, je sais la place que tient l'éducation et je sais ce que peut représenter l'enjeu de parler de fermeture d'un collège. Pierre, tu le sais, tu as été confronté à la fermeture d'écoles, ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on puisse imaginer une telle décision. Tout cela se fait, certes, avec un peu d'émotion. C'est pour ça que nous avons pris le temps, avec le Président, de réunir les enseignants de la Jordanne, qui légitimement sont inquiets, mais je le rappelle, les enseignants sont de la compétence de l'Éducation nationale. C'est pour ça que si collectivement nous prenons cette décision qui est une décision très engageante, nous souhaiterions que l'Éducation accompagne notre démarche. Je ne suis pas tout à fait incrédule : il ne faudrait pas que l'Éducation nationale saisisse la balle au bond pour récupérer certains postes. J'ai confiance en la DASEN, qui nous assure, si nous prenons cette décision, de nous accompagner. C'est pour ça que nous rencontrerons le Recteur également sur le sujet des personnels. Et puis, nous devons aussi regarder les chiffres tels qu'ils se présentent à nous, malheureusement, j'ai envie de dire. Je ne veux pas le répéter à chaque instant, mais à l'horizon 2028-2029, 900 collégiens seraient perdus, 400 sur la seule ville d'Aurillac. Ce sont des réalités qui ne sont pas des plus réjouissantes, mais que nous devons prendre en compte. C'est malheureusement un constat qui ne me fait pas tellement plaisir, mais notre idée, je le redis pour conclure, c'est bien d'envisager une éducation à l'échelle du département du Cantal. Encore une fois, comme je le dis et redis, je demande à l'ensemble des collègues de se rapprocher de Brigitte DUBOIS et de nos services pour soulever, pointer des difficultés. Elles sont réelles. Je sais. Souvent, j'échange avec Valérie et avec Gilles sur la situation très ponctuelle de Saint-Paul-des-Landes. J'imagine que quelqu'un qui habite à Saint-Paul-des-Landes, qui travaille à Aurillac, qui amène ses enfants au collège de la Jordanne, dont la jeune fille est à l'école de musique à Aurillac, bien sûr, il n'est pas très évident d'accepter de lui dire « Votre enfant ira à Laroquebrou ». Mais si nous prenons ces décisions, je vous le dis, ce n'est pas pour la rentrée 2024. C'est-à-dire que des collégiens, des élèves d'écoles primaires à Aurillac, très certainement, ont la plus grande chance de faire leur scolarité à la Jordanne. Si nous prenons cette décision, tout cela se fera progressivement, et là encore, l'échéancier peut se discuter, pour qu'il n'y ait pas de décision brutale. Des fois, on me questionne. On me dit : « Philippe, c'est vrai, le collège la Jordanne va fermer à la rentrée de septembre 2025 ? » Non. C'est à échéance 2028-2029. Vous voyez la progressivité. On ne parle pas que de ratios,

on parle de jeunes filles et de jeunes gens, d'enseignants. Tout ça se manipule avec la plus grande précaution et aussi avec un tout petit peu d'émotion.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette réponse. Valérie RUEDA.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Par rapport à ce que vient de dire Philippe sur la méthodologie, à l'heure actuelle, on est interpellé sur l'impact immédiat, c'est-à-dire un calendrier avec une fermeture progressive. Pour avoir discuté avec des parents, à l'heure actuelle, les parents pour ceux qui vont rentrer en sixième l'année prochaine ou l'année d'après sont en train de chercher des alternatives. Ça ne les fait pas rêver de dire que leur enfant va être scolarisé dans un établissement qui, petit à petit, va se réduire. On est d'accord ? Selon la méthodologie qui a été présentée, il va y avoir une année où il n'y aura plus que les 3^{èmes}.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Non. Ceci avait été imaginé au tout début, mais il est peu envisageable de ne laisser que des 3^{èmes}, qui seraient dans ce grand établissement. A minima, ça serait 4^{ème} et 3^{ème}.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Bon, déjà, ça me rassure un peu de le savoir. Néanmoins, à l'heure actuelle, les familles qui nous interpellent aujourd'hui disent : « Mais moi, l'année prochaine... alors on se renseigne. Est-ce que c'est vrai que ça va être échelonné ? » Ils cherchent des alternatives. Il y en a plusieurs qui vont s'orienter vers le privé.

Ensuite, est évoqué le collégien, le maillage des territoires, etc. Quand des parents travaillent sur le bassin d'Aurillac, c'est vrai que là on impacte un projet de vie. C'est au-delà de la vie d'un collégien. C'est vraiment la vie d'une famille et d'un projet de vie qui a été construit et pensé par une famille. Et aujourd'hui, nous, pour des raisons bâtimentaires, on va impacter ce projet de vie de manière conséquente. Est-ce que je suis claire ?

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Très claire, mais c'est ce que je viens de souligner. Nous sommes conscients qu'il y a quelques Communes où la situation est très délicate. J'ai cité Saint-Paul-des-Landes. J'aurais pu citer une Commune de mon ami, Vincent DESCOEUR : Prunet.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Mais Ytrac, Saint-Paul-des-Landes, c'est vrai que ça impacte leur projet. Ce sont des gens qui ont fait le choix de vivre sur ces territoires, parce qu'ils voulaient une maison et c'est un mode de vie. Et nous, aujourd'hui, par le choix qui va être fait sur un collège, on va impacter forcément leur mode de vie. Leur projet va être remis en question. Nous allons le remettre en question.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Effectivement, mais je crois qu'en matière d'équipement public, aujourd'hui, il y a des gens qui ont des projets de vie qui sont contrariés, parce que la collectivité n'a pas les moyens ou n'a pas développé des politiques en matière d'accueil de petite enfance ou ces choses-là. On ne peut pas non plus se focaliser sur des cas particuliers en termes de politique publique. Bien évidemment, on doit donner des caps et de grandes orientations. Sinon, on ne fait rien.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Parce que, systématiquement, dès l'instant où on fait un aménagement, on va contrarier le projet de vie de quelqu'un qui va se trouver mitoyen d'un projet public.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Là, il est conséquent, quand même.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Pour certains, mais on ne peut pas s'arrêter à des cas particuliers. Ce n'est pas possible. Sur la méthode, soyons clairs, tout ce qui se passe, tout ce qui se dit, c'est de notre responsabilité. Un projet comme ça sur la carte scolaire, sur le collège de demain, c'est bien à nous d'y travailler et on doit y travailler. On doit prendre le temps. Si on traitait le dossier par-dessus la jambe, on pourrait nous le reprocher et on aurait raison. Pour pouvoir y travailler, il faut que l'on prenne le temps. Il faut que l'on mette sur papier l'ensemble des scénarii, l'ensemble des possibilités et qu'on en pèse les avantages et les inconvénients, les scénarii en termes de démographie, en termes de facilité, de contraintes pour les parents, pour les enfants. Comme le disait Philippe, on avait imaginé un temps une fermeture en sifflet.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Moi, j'en étais restée là.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres réunions de travail ont fait état, peut-être, de difficultés ou autres. On a eu des échanges avec la DASEN. On a fait des commissions sur ce sujet-là. Il me semble qu'il y en avait une ou deux. Je n'ai pas dû vous voir beaucoup autour de la table, pour être franc. Je crois que l'on travaille sur le sujet, mais c'est un dossier important. Je crois qu'il est de notre responsabilité, nous, les élus, de ne pas diffuser et de ne pas faire peur aux gens. Comme le disait Philippe, c'est un dossier qui est difficile à manier. On n'a pas fini d'ailleurs. Plus on prend le temps, plus on mesure l'ensemble des contraintes sur ce dossier-là. On aura d'autres réunions à venir sur le sujet. Mais attention à ce qui est diffusé auprès de la population. Je crois que ce n'est pas notre rôle que de faire peur aux gens.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Oui. Un dernier point. Le calendrier du coup ? Parce que moi, j'en étais restée aux premières informations qui nous avaient été données. Nous avons été aux réunions qui concernaient le collège. C'est juste une parenthèse. Y a-t-il un calendrier ?

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Les parents sont inquiets.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Oui, oui, et c'est légitime. Ça se comprend.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Pour répondre par rapport à Philippe, à la limite, il n'y a pas de calendrier aujourd'hui. Le calendrier c'est si on prend la décision de ne pas fermer. Très bien. Ceci dit, dans deux ans, trois ans, on viendra nous dire : « Il faut faire des travaux de sécurité ». Sur un bâtiment de ce type, on n'est pas en capacité de faire des travaux de sécurité. Donc, on sera obligés, quoi qu'il en soit, effectivement, de déplacer les enfants. Je crois que ça, c'est la donnée de base qu'il faut avoir. Après, on me dira : « On va les déplacer, oui, mais ça va modifier un projet de vie. » Je crois qu'en tant qu'élus, il faut que l'on soit responsables entre la sécurité pour les enfants, le confort et ce bâtimentaire. Maintenant, il faut que l'on mène la réflexion, si on peut travailler sur la structuration du bâti, sur la carte scolaire, sur les équipements intérieurs, etc., Philippe va prendre l'attache de l'Éducation nationale et du Rectorat pour évoquer les moyens de l'Éducation nationale sur l'ensemble du département qui sont mis à

disposition et bien évidemment, dans ce cadre-là, il sera fait état de l'ensemble des dispositifs qui sont présents aujourd'hui sur La Jordanne.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Il ne faut pas oublier le sujet majeur. Ce qui était notre démarche, c'était la sectorisation. Dans le calendrier, on avait prévu de travailler cette sectorisation afin de la mettre en place à la rentrée 2024. Ça, c'est la sectorisation, mais qui concerne, encore une fois, le territoire cantalien. Le sujet très sensible du collège de La Jordanne est induit. Sectorisation et bâtiments sont bien sûr liés, mais comme le dit le Président, il faut prendre le temps de choisir la bonne discussion. Comme je viens de le dire, initialement, on avait prévu une sortie en sifflet et lorsque l'on a pris conscience que seuls des 3^{ème} resteraient dans cet établissement, je n'imaginai pas ces quelques élèves perdus dans l'établissement, des enseignants dans des situations particulières, donc on a imaginé une proposition de 4^{ème}, 3^{ème}, peut-être. Il y a aussi la situation tout à fait particulière de classes avec les élèves allophones, avec les ULIS, avec la section Rugby. Tout ça, nous le prenons en compte. Nous y travaillons, je vous dis, d'arrache-pied. Maintenant, la décision, nous la prendrons collectivement, sans empressement, parce qu'effectivement, le sujet est important, mais je reviens sur ce que dit le Président, le sujet de la sécurité est non négociable.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est un sujet sur lequel nous reviendrons. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Les bases ont été posées, je pense, de façon très claire par Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président. Par rapport à ce sujet, qui est sensible, il n'y a pas d'un côté, les méchants qui veulent fermer et de l'autre côté, des gentils qui veulent que ça reste ouvert. Pierre, je ne suis pas d'accord avec toi quand tu dis qu'on envoie un message, je ne sais pas où, d'ailleurs, un message négatif à l'extérieur sur une fermeture d'établissement. Quand vous allez sur un département vous installer quelque part, je ne vois pas que les gens qui viennent en Creuse, en Corrèze, en Haute-Savoie, en Gironde se préoccupent de l'ouverture ou de la fermeture d'établissements. Ce qu'ils veulent par contre, c'est que leurs enfants aient une offre éducative et qu'ils soient accueillis sur un établissement. Voilà, c'est ça qui est important. Après, l'évolution bâimentaire, les projets qu'a la Collectivité, moi, je n'ai jamais quelqu'un qui est venu chez moi pour me dire « venant au Rouget, est-ce que vous construisez ou pas ? » Par contre, y a-t-il un collège ? Où est-il ? Comment on y va ? ça, c'est important. Il faut se donner le temps de la décision, comme on est en train de le discuter-là. On a des éléments. Le canton de Saint-Paul-des-Landes est impacté par la double sectorisation. On est interrogés, avec Valérie, sur cette évolution. Il faut prendre le temps. Moi, ce qui m'importe sur le canton, c'est de savoir et progressivement, les services nous amènent ces éléments. On a rencontré Brigitte DUBOIS. C'est très intéressant aussi d'échanger avec les services sur les évolutions, sur des chiffres, sur la réalité du territoire, les cartes « scolaires », les affectations et où vont les familles. C'est ce que tu disais aussi, Valérie : le projet de vie, voir comment sont impactés les gens sur notre canton. Je parle de mon canton. C'est ce que l'on essaye de connaître le plus précisément. De toute façon, la fermeture du collège, soit définitive, soit pour des travaux, elle est inéluctable. Les parents bien sûr qu'il faut qu'ils s'inquiètent, mais dans tous les cas de figure, c'est un fait, ça va se passer comme ça, soit pour des travaux, soit pour une fermeture définitive. Moi, ce qui m'importe sur mon canton, et pour répondre peut-être à des préoccupations de parents de Saint-Paul-des-Landes, c'est de savoir si demain on doit avoir une sectorisation qui fait que les enfants sont amenés à Laroquebrou, moi, ce que je veux et sur lequel on se bat avec Valérie, et comme tous, pour nos collègues, c'est que demain, ce collège soit, dans le cadre de nos compétences, nous, Conseil départemental au niveau bâimentaire, agréable, amélioré. On a un certain nombre de pistes à apporter. Par contre, aussi, ce qui doit nous importer, et je crois que là-dessus, et le Président et le Vice-Président s'en préoccupent, c'est qu'au niveau de l'Éducation nationale aussi il y ait un effort des personnels de l'Éducation nationale pour qu'il y ait une équité d'offre

éducative sur notre territoire. C'est ce qui m'importe, moi. C'est que demain, les gens de mon territoire soient bien accueillis dans un collège. Par rapport au projet de vie aussi, on s'en inquiète. Si on doit s'orienter vers un collège ou un autre, que demain, en concertation avec les services compétents, par exemple sur le transport scolaire, c'est ce qui se fait d'ailleurs avec la Région et avec les intercos, en fonction des degrés de compétences, faire en sorte que l'on assure le ramassage de ces enfants pour que cette offre puisse se réaliser en n'importe quel point du territoire du département.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Je vous propose que l'on clôture le débat sur ce sujet, parce que ça ne faisait pas l'objet du rapport. On refera une Commission réunie sur ce sujet.

On revient, si vous le voulez bien, sur les dotations de fonctionnement, puisqu'en fait on en était là, Monsieur FABRE. Y a-t-il des remarques particulières sur ces dotations de fonctionnement ? S'il n'y en a pas sur la répartition et l'enveloppe, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

On est toujours sur des collèges, mais là, c'est le PPP avec le collège Jules-Ferry et c'est le rapport annuel d'activité sur le bail emphytéotique que nous avons. Jean MAGE.

**23. Restructuration du collège Jules Ferry à Aurillac -
Rapport annuel d'activité 2022 du Bail Emphytéotique Administratif**

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. On reste dans les collèges. Le Conseil départemental, en juin 2015, avait confié à la société EXTERIMMO la construction du collège Jules-Ferry, à Aurillac. Ça s'était fait en formalisant un bail emphytéotique administratif qui avait été signé le 4 septembre 2015. Le chantier, confié à la société Léon GROSSE, a débuté le 5 juillet 2016. La mise à disposition du collège Jules-Ferry s'est effectuée le 23 janvier 2019, après la signature du procès-verbal de réception. Il y a quelques observations qui ont été faites, mais qui n'étaient pas bloquantes. Le rapport annuel qui est soumis à l'Assemblée rend compte des démarches engagées par le titulaire pour l'année 2022 qui est la quatrième année de la phase d'entretien. Ça a permis notamment le traitement des dernières observations qui rentrent dans la garantie de parfait achèvement.

Pour ce qui concerne le compte rendu technique quelques points sont à relever. Notamment, la prise en charge par le mainteneur du traitement de dégâts qui avaient été occasionnés par des infiltrations d'eau suite à un défaut de conception d'une douche dans un appartement des personnels. Des reprises au niveau de la douche ont été faites. Restent quelques peintures au niveau de l'escalier à terminer. La prise en charge également par le mainteneur du traitement d'un défaut de planéité dans la salle appelée « Francfort », qui relève d'un défaut de conception. Ces travaux sont terminés et les finitions ont été finalisées tout début septembre. Le rapport joint rend compte des interventions effectuées par ENGIE-COFELY dans le cadre des dispositions contractuelles ainsi que des mesures de performance réalisées.

Compte rendu financier. Le solde du Gros Entretien Renouvellement, qui est le GER, s'élève à 34 985 € hors taxes. Il représente la somme des loyers versés entre 2019 et 2022 pour la rémunération de ce GER. Il doit permettre, au terme du contrat, le renouvellement de deux chaudières d'établissement. Aucune somme n'a été dépensée au cours de l'année 2022 dans le cadre des interventions techniques. Pour faire un bilan, au total, depuis 2019, le Département a versé au titre du bail emphytéotique la somme de 2,741 M€ TTC (dont 704 000 € TTC pour 2022), soit 1,636 M€ au titre des loyers pour la rémunération de l'investissement (capital et intérêt), et 1,105 M€ au titre de la rémunération de l'entretien et de la maintenance programmée et de la rémunération du GER.

C'est un rapport qui ne demande pas de délibération, mais simplement de prendre acte du rapport qui vous a été présenté et que vous avez en annexe.

La Première Commission a émis un avis favorable.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ou de compléments d'infos ? S'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Nous allons donner la parole à Céline CHARRIAUD pour le rapport 24, c'est le compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président.

24. Compte-rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Vous nous proposez de prendre acte de l'ensemble des marchés qui ont été passés depuis le dernier Conseil départemental. Vous en avez toute la liste exhaustive avec l'ensemble des informations nécessaires : objets, montants, identités, inscriptions budgétaires et dates d'examen en CAO et CMAPA.

Il s'agit d'en prendre acte.

Avec un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. C'est un constat qu'il vous est proposé, non pas de valider, mais d'en prendre acte.

Nous passons au rapport suivant le 25. Là, c'est le compte rendu de l'exercice des attributions déléguées à son Président. C'est toujours Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

25. Compte-rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Tout à fait. Même exercice : prendre acte de l'ensemble des décisions prises par le Président. Il s'agit notamment des sollicitations de financement pour pouvoir mener à bien l'ensemble des projets au niveau du Conseil départemental. Je vous propose de ne pas en faire la lecture exhaustive, mais de poser des questions si vous en avez.

Avec avis favorable de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

S'il n'y a pas de questions ou de demandes de précision, je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Nous passons au rapport 26 : adhésion du Département à l'Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et collectivités territoriales. C'est Jean MAGE qui va avoir en charge de nous expliquer tout ça.

26. Adhésion du Département du Cantal à l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités territoriales (ADULLACT)

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

L'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales, appelée ADULLACT, fondée en 2002, s'est donné pour mission de constituer, de développer et de promouvoir un patrimoine commun de logiciels libres utiles aux missions de service public. L'ADULLACT s'inscrit dans une démarche de dématérialisation, de modernisation et de simplification des procédures. Elle propose des outils et met à disposition de ses adhérents un certain nombre de services, tels que celui que l'on appelle Démarches simplifiées. C'est un service de dématérialisation qui permet aux collectivités de créer rapidement des démarches en ligne. Par exemple, formulaires d'inscription, demandes de renseignements, sondages, etc., les domaines sont variés et de gérer les demandes des usagers sur une plate-forme dédiée.

Au sein de notre Département et de nos services, Démarches simplifiées est utilisée pour réaliser des formulaires en ligne dans le domaine des demandes de subventions, des routes et bientôt, des demandes de bourses départementales. Bien évidemment, ça pourra évoluer vers d'autres domaines qui concernent la gestion de notre Collectivité.

Pour accéder à ces services, il est nécessaire d'adhérer à l'association. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 4 000 € par an. Cette adhésion du Département à ADULLACT a pour effet immédiat : de rejoindre une communauté de collectivités qui souhaitent partager entre elles des ressources de logiciels libres ; de participer à la mise en place de la structure nécessaire pour animer cette communauté à l'échelon national ; de permettre au Département du Cantal d'y jouer un rôle actif et de faire entendre sa voix dans les choix d'architecture et de développement de ce patrimoine commun de logiciels libres ; d'avoir accès aux services réservés aux adhérents et notamment à un espace de téléchargement de logiciels ayant fait l'objet d'un contrôle de qualité suffisant pour qu'ils soient pris en charge sans surprise par des professionnels de l'informatique.

Le projet de délibération qui vous est proposé, c'est :

- d'approuver l'adhésion du Département du Cantal moyennant le paiement de la redevance annuelle de 4 000 € au titre de l'année 2023,
 - de désigner le directeur des systèmes d'information pour représenter le Département du Cantal auprès d'ADULLACT.
- La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011, nature 6188, fonction 0202 du budget départemental.

Je complète en disant que ça a reçu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. L'ADULLACT n'a plus de secret pour nous.

Y a-t-il des demandes d'infos complémentaires ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au 27. C'est une convention de mise en place d'un service unifié entre le Syndicat Mixte d'attractivité et le Conseil départemental. C'est surtout pour la désignation des représentants. C'est Jean-Jacques MONLOUBOU qui nous le présente.

27. Convention de mise en place d'un service unifié Syndicat Mixte Cantal Attractivité - désignation des représentants

M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Vous l'avez parfaitement résumé, puisqu'il y a simplement à rajouter à votre proposition que l'on désignerait Alain DELAGE, Marie-Hélène ROQUETTE et Aurélie BRESSON en tant que représentants du Conseil départemental au Comité de pilotage de suivi et d'évaluation du service unifié avec le Syndicat Mixte Cantal Attractivité.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ce complément. Pas de remarques particulières ? Je mets cette désignation aux voix.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous sommes sur les mandats spéciaux et c'est Valérie SEMETEYS qui nous rapporte le rapport 28.

28. Mandats spéciaux

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de l'accord de coopération avec le Județ de Maramureș, le Département du Cantal est invité à participer aux Rencontres franco-roumaines du Tourisme co-organisées par l'Ambassade de France en Roumanie qui se dérouleront à Brașov le 12 octobre 2023. Cet événement permettra un échange entre les acteurs roumains et français sur le tourisme et le sport, avec cette année, un focus particulier sur le tourisme de montagne.

Lors de la venue de la délégation du Judet de Maramures du 23 au 25 avril dernier dans le Cantal, les élus avaient convenu d'une mission économique dans le courant de l'automne. Celle-ci se déroulera du 1^{er} au 4 novembre 2023 afin de profiter de la venue de la Chambre de Commerce de Franco-Roumanie qui sera en visite le 2 novembre, au Județ de Maramureș.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'attribuer des mandats spéciaux à Philippe FABRE et Isabelle LANTUEJOUL qui participeront aux Rencontres franco-roumaines du Tourisme le 12 octobre prochain ;

- d'attribuer des mandats spéciaux à Didier ACHALME et Florian MORELLE qui se rendront en Roumanie du 1^{er} au 4 novembre dans le cadre d'une Mission économique en coopération avec le Județ de Maramureș.

Les frais occasionnés lors de ces mandats spéciaux seront pris en charge forfaitairement par le Conseil départemental sur présentation de justificatifs en application de l'arrêté et du décret susvisés.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Simplement souligner que la mission à vocation plus économique qui doit avoir lieu du 1^{er} au 4 novembre 2023 se fera en présence de chefs d'entreprise.

Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons sur une convention de mise à disposition du personnel du SDIS au profit du Département. C'est toujours Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte et c'est le rapport 29.

29. Convention de mise à disposition de personnel du SDIS au profit du Département du Cantal

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de la préservation et de la protection de la santé des agents territoriaux, il est proposé une convention de mise à disposition de personnel du SDIS au profit du Département du Cantal. En effet, il s'agit de fixer les modalités de mise à disposition d'un médecin-chef du SDIS du Cantal. Il est convenu que ce dernier soit mis à disposition du Département du Cantal à hauteur de 20 % de son temps de travail. La Collectivité souhaite recourir aux compétences du médecin-chef pour des missions spécifiques nécessitant un agrément particulier, ainsi que pour des missions de consultant sur des dossiers en lien avec la protection statutaire et sociale et avec la prévention et la sécurité au travail. Le médecin-chef est rattaché au Directeur Général des Services et viendra en appui de la mission prévention et sécurité au travail de la Direction des Ressources humaines. La convention, dont le projet est joint en annexe, définit ainsi les engagements et les modalités de cette mise à disposition.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de valider la mise à disposition d'un médecin-chef du SDIS au profit du Département du Cantal,
- de valider la convention sur les modalités administratives et financières de cette mise à disposition qui est jointe en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention de mise à disposition et tout acte s'y rapportant.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. L'idée, c'est de mutualiser au maximum entre le SDIS et le Département, notamment tout le secteur habillement, l'atelier, enfin, etc. C'est important. Et là, on va encore un peu plus loin.

Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons maintenant sur des rapports qui sont liés au personnel, notamment sur l'apprentissage. J'en ai dit deux mots. C'est Isabelle LANTUEJOUL qui nous rapporte le rapport 30.

30. Personnel départemental - Apprentissage

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Monsieur le Président. En juillet 2021, nous avons voté et validé la possibilité d'avoir recours à l'apprentissage. Nous avons programmé 20 apprentis. Aujourd'hui, cette démarche participe évidemment à la politique en faveur de la jeunesse et de l'insertion professionnelle. Il est rappelé l'intérêt de l'apprentissage, tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et les qualifications requises. La Collectivité souhaite renforcer cette action en portant les possibilités d'accueil à 35 apprentis. Les métiers sur lesquels seront recrutés les apprentis seront identifiés tous les ans en fonction des besoins et des possibilités d'accueil.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de décider de prolonger la possibilité d'avoir recours à l'apprentissage et de pouvoir accueillir jusqu'à 35 apprentis dans les services (les métiers sur lesquels ils seront recrutés seront identifiés tous les ans en fonction des besoins et des possibilités d'accueil),
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

Un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Voyez que l'on a augmenté les possibilités de recrutement. Il faut savoir qu'aujourd'hui, on a du mal à avoir suffisamment de jeunes pour occuper tous ces postes. C'est vrai que la chance que l'on peut avoir au niveau du Département, c'est que l'on a une multitude de métiers, de la restauration à la mécanique, l'informatique, le côté environnement, les RH, etc. Je pense que c'est important à la fois pour les jeunes et puis pour nous aussi, puisque ça peut permettre à des jeunes de découvrir le Conseil départemental et pourquoi pas imaginer pouvoir y faire carrière après, on y a tous intérêt.

S'il n'y a pas de remarques particulières sur ce rapport, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous avons ensuite un dossier très administratif qui est le tableau des emplois qui fait suite aux évolutions de carrières, de grades. C'est Isabelle LANTUEJOUL qui nous le rapporte.

31. Personnel départemental - Tableau des emplois**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Président. Il s'agit du personnel départemental. Pour répondre aux besoins des services, il convient de procéder à des transformations d'emploi.

Il vous est proposé de vous prononcer :

- sur la transformation des emplois pour les besoins de services qui sont présentés dans le tableau et avec prise d'effet au 1^{er} octobre 2023. Vous avez l'ancien grade et le nouveau grade qui est proposé pour les différents postes.

Et un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pas de remarques particulières. Là, on entérine des évolutions internes. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé.

Maintenant, nous passons sur des répartitions de différents fonds au profit de Communes du Département. C'est Jean MAGE qui va nous rapporter le rapport 32 sur le fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement. J'allais dire, celui-là étant le plus important.

32. Répartition du Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement 2023 pour la gestion 2022**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Délibération récurrente qui revient à la fréquence d'une fois l'an. On a l'habitude maintenant de ces dispositions. Il s'agit de respecter les dispositions du Code des impôts.

Il revient au Conseil départemental de répartir les ressources du Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement entre les Communes cantaliennes de moins de 5 000 habitants. Une exception toutefois : ce sont celles qui sont classées en station touristique.

Le système de répartition doit tenir compte notamment du montant des dépenses d'équipement brut et de l'effort fiscal effectué par les collectivités bénéficiaires.

Il vous est proposé de reconduire les modalités de répartition qui étaient pratiquées les années précédentes, c'est-à-dire 45 % du Fonds répartis proportionnellement à l'effort fiscal ; 45 % répartis dans une proportion inverse au potentiel fiscal par habitant et les 10 % restants sont répartis proportionnellement au montant des dépenses d'équipement brut par habitant sur la base des données 2021 que nous transmettent les services préfectoraux.

La dotation à répartir en 2023 au titre de ces montants encaissés en 2022 et versés au Fonds de péréquation s'élève à 2 986 758 €, soit une baisse de 26 500 € par rapport à l'année 2022.

Il est demandé de se prononcer sur la répartition pour 2023 du Fonds départemental de péréquation de taxes additionnelles aux droits d'enregistrement perçus en 2022 conformément aux indications qui figurent dans le projet de délibération et le tableau annexé reprenant la liste de toutes les Communes bénéficiaires avec le montant qui leur est affecté.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver les critères retenus pour le calcul du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles aux Droits d'Enregistrement : 45 % du Fonds répartis proportionnellement à l'effort fiscal (rapport entre le produit fiscal des taxes ménages et le potentiel fiscal) ; 45 % répartis dans une proportion inverse au potentiel fiscal par habitant ; 10 % répartis proportionnellement au montant total des dépenses d'équipement brut par habitant de la Commune.

- d'adopter la répartition du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles aux Droits d'Enregistrement pour l'année 2023 s'élevant à 2 986 758,49 € au titre des montants encaissés en 2022 telle qu'elle figure sur l'état joint en annexe de la présente délibération

Cette répartition a été approuvée par la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation qui était un peu technique, mais qui porte sur des montants conséquents, puisque c'est près de 3 M€ à répartir.

S'il n'y a pas de demande de précision, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Maintenant, nous passons au dernier rapport de cette session qui est la répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, tout du moins ce qu'il en reste. Il faut imaginer qu'au niveau national, ce sont des fonds qui sont amenés à disparaître pour ajuster le budget de l'État, mais nous allons répartir ce que l'on nous donne à répartir. C'est Jean MAGE qui nous rapporte le 33.

33. Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2023

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

On nous demande de répartir, cette année, à peu près 30 000 €, puisqu'il s'agit de 29 209 €.

L'article du décret qui organise cette répartition précise qu'il impose d'établir la liste des Communes qui, dans le département, sont défavorisées, et d'assurer entre ces bénéficiaires une répartition à partir de critères objectifs.

Il est proposé de reconduire les critères utilisés les années précédentes, c'est-à-dire : 80 % du fonds seraient répartis au regard de la faiblesse du potentiel fiscal. Le potentiel fiscal de référence pour l'attribution du fonds pourrait, par exemple, être fixé à 405 € par habitant. Cela aurait pour effet de porter à 23 le nombre de Communes bénéficiaires alors que l'an dernier il y en avait 25 ; 10 % du fonds seraient répartis au regard de la population DGF ; les 10 % restants répartis proportionnellement au montant des dépenses d'équipement brut par habitant, pareil que pour l'autre rapport sur la base des données qui sont transmises par les Services de la Préfecture.

Le projet de délibération qui vous est proposé, c'est :

- de fixer pour l'application des critères de répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle en 2023, le montant du potentiel fiscal par habitant en deçà duquel les communes concernées sont reconnues « défavorisées » à 405 €.

- de décider de répartir le fonds en 2023 de la manière suivante : 80 % du fonds réparti au regard de la faiblesse du potentiel fiscal ; 10 % du fonds réparti au regard de la population DGF ; 10 % du fonds réparti proportionnellement au montant des dépenses d'équipement brut par habitant sur la base des données 2021 transmises par les Services préfectoraux.
- de décider en conséquence la répartition pour 2023 entre Communes selon le tableau annexé à la présente délibération.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est vrai qu'au vu du montant à répartir, les enjeux sont quand même très limités et ne nécessitent pas de travailler sur les critères d'attribution.

Il vous est proposé la répartition telle qu'elle vous a été présentée.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

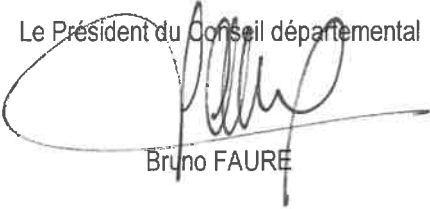
Nous arrivons au terme de cette session. Simplement pour terminer, vous rappeler que la semaine prochaine, il y a le Sommet de l'élevage, à Cournon. Les Départements du Massif central se réunissent pour défendre le modèle d'élevage que nous avons, un élevage basé essentiellement sur l'herbe. Une rencontre est prévue avec le ministre de l'Agriculture. D'autant plus que, là aussi, nos parlementaires seront mis au travail autour de cette loi de modernisation et d'avenir de l'agriculture pour laquelle, sur le moment, on n'a pas forcément de grandes perspectives et de grandes ambitions. On espère arriver à le convaincre sur la nécessité de soutenir le type d'élevage, celui qu'on a dans le Massif central.

Merci à tous.

Et puis en début d'après-midi, nous avons la Commission Permanente.

Fin de la séance publique à 12h10.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 29 septembre 2023 adopté par l'Assemblée départementale le 17 novembre 2023.

Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

Le Secrétaire de séance

Gilles COMBELLE